N° 109 (4e Année-159)
RÉDACTION, ADMINISTRATION, ANNONCES
75, Rue Dareau, PARIS
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus
ABONNEMENTS ET CONCOURS
75, Rue Dareau, PARIS
(On s'abonne dans tous les bureaux de poste)
PRIX : 10 CENT.

# L'ŒIL DE LA POLICE

Publication nationale
Hebdomadaire

## Englouties sous la Glace

Les amateurs de sport attendent chaque année avec impatience le retour des grands froids pour se livrer avec ardeur au patinage. Les grandes villes possèdent aujourd'hui des établissements de skating, mais quelle

(Lire la suite page 2.)

L'ŒIL DE LA POLICE, chaque mercredi : 12 grandes pages, 3000 lignes de texte, 50 gravures en noir et en couleurs. 10c le numéro. EN VENTE PARTOUT

## Sauvés par leur père

Un enfant de deux ans, et son frère, âgé de dix ans, fils d'un fermier de la Combe de Ravon, près Saint-Marcellin (Loire), s'amusaient près d'un vaste réservoir à purin lorsque le plus jeune y tomba. Sans hésitation, l'aîné y sauta pour secourir son cadet. Tous deux se débattaient dans la mare nauséabonde qui allait les engloutir, lorsque le père parvint à retirer, après de pénibles efforts, les bambins dont l'état est grave.

## Engloutis sous la glace (suite)

ivresse de pouvoir se lancer en vitesse sur de la vraie glace et de fendre l'air froid et sain.

Malheureusement, il n'est pas d'hiver où on ne compte de nombreux accidents dûs la plupart du temps à l'imprudence de patineurs qui s'élancent sur de la glace trop fragile.

C'est ainsi qu'aux environs de Dresde, des amateurs de patinage se livraient à leur sport favori. En compagnie de ses parents, une gentille fillette glissait gracieusement sur la glace.

Tout-à-coup, des cris d'épouvantes. Sous le poids de la mère et de l'enfant, la glace venait de se rompre et toutes deux disparaissaient dans le gouffre.

Le père qui s'était éloignée d'elles, accourut au secours des êtres qui lui étaient chers.

On put retirer la mère évanouie, mais il fut impossible de retrouver le corps de la malheureuse fillette qu'on ne pourra plus découvrir que lorsque le dégel sera venu.

### L'exhumation de Favier

Un matin de cette semaine, dès l'aube, il était à peine sept heures, on a procédé, au cimetière de l'Est, à Lille, à l'exhumation du corps de Favier, l'assassin du garçon de recette Thain, exécuté à Lille le 11 janvier. Le cercueil ouvert, on vit le corps baignant dans l'eau rougie par le sang. Un trou énorme apparaissait entre les deux épaules ; la poitrine était nue, la tête, placée dans un angle du cercueil. Les fossoyeurs coupèrent les cordes avec lesquelles les aides du bourreau avaient ligoté Favier, puis retournèrent le corps du criminel, qui avait été couché sur le ventre. Un fossoyeur saisit la tête de Favier par les cheveux et la déposa sur un oreiller placé dans le nouveau cercueil, acheté par la famille, et que l'on venait d'amener au bord de la fosse.

La face de l'assassin, légèrement cireuse, ne reflétait nullement la peur. Les traits reposaient, très calmes ; les yeux clos donnaient une expression de douceur. Après avoir ramené les bras et les mains sur la poitrine, on souleva le cadavre, pour le déposer dans le cercueil neuf, recouvert d'un linceul, tandis que les planches de sapin qui avaient d'abord enfermé le corps de Favier étaient brûlées sur place. Un plombier vint souder le cercueil de chêne aux poignées d'argent et au couvercle orné d'un grand christ, contenant la dépouille mortelle de l'assassin, qui fut conduite immédiatement dans une concession louée par la famille en attendant son prochain transfert à Paris, où doit avoir lieu l'inhumation définitive.

### La protection des policemen

A l'Old-Bailey, on a condamné *à la prison à perpétuité* le nommé Arthur, âgé de 31 ans, qui s'était rendu coupable, le 26 décembre dernier, de voies de fait contre la force armée. On se souvient, en effet, que le malfaiteur ayant été dérangé dans une tentative d'effraction d'un café, se rua sur le policeman qui voulait l'arrêter. L'agent, sous la menace du revolver du criminel, appela à son secours une femme qui passait. Celle-ci se saisissant du sifflet du policeman, poussa des appels auxquels répondit un marin qui aida à arrêter le criminel, tandis que la femme donnait des coups de poing dans la figure d'Arthur et lui mordait les mains. Enfin, plusieurs policeman survinrent et réussirent à maîtriser le criminel. Le juge, après avoir chaleureusement félicité la jeune femme pour son courage, lui fit remettre une somme de 250 francs en récompense ; quant au policemen, il a été lui aussi félicité et proposé pour l'avancement.

### Douze exécutions au Japon

Nous parlons d'autre part des condamnations à mort prononcées contre 25 anarchistes, coupables d'avoir voulu attenter à la vie de l'empereur et de l'Impératrice du Japon.

Les deux chefs, Kotoku et sa femme, ainsi que douze de leurs complices ont été exécutés dans la prison de Tokio.

Les douze autres anarchistes qui avaient été condamnés à mort ont eu leur peine commuée.

Les exécutions commencèrent à huit heures et ne prirent fin que vers trois heures. Il n'y avait qu'un échafaud, et les condamnés furent amenés séparément dans la chambre d'exécution.

Le gouverneur de la prison, les médecins de la prison, l'avocat des condamnés, quelques juges et d'autres personnes assistèrent au suplice.

On observe la plus grande réserve sur l'attitude dernière des condamnés ; mais on croit savoir que tous, y compris la femme, marchèrent bravement à la mort.

### La comtesse Tarnowska opérée

Nous avions dit que la comtesse Tarnowska, l'héroïne de la tragédie de Venise était gravement malade et que le gouvernement italien songeait à la grâcier.

On annonce aujourd'hui que la comtesse, accompagnée de carabiniers, est partie pour la prison deMilan, où elle subira une opération chirurgicale.

Elle sera ensuite envoyée dans un autre établissement, où elle terminera sa peine.

### Le tatouage séditieux

Parmi les personnes arrêtées le soir des manifestations publiques de la *Lorraine sportive* se trouvait un nommé Schneider, qui avait mis un poing quelque peu brutal sous le nez du lieutenant commandant le corps de garde. Depuis quelques jours la police poursuit une enquête discrète dans les milieux fréquentés par Schneider avant son arrestation. En voici la raison :

Lorsque le service anthropométrique de Metz voulut faire « bertillonner » Schneider, celui-ci fut bien obligé de se dévêtir. Les agents constatèrent alors que l'inculpé était tatoué sur diverses parties du corps. Au-dessous de deux drapeaux croisés et de l'emblème des licteurs, on pouvait lire : « Vive la France ! » Plus bas se trouvait un casque à pointe, avec une légende à l'adresse de la Prusse précédée du mot irrespectueux que l'Histoire attribue à Cambronne.

Schneider, interrogé à ce sujet, a fait entendre au juge d'instruction qu'il pouvait, somme toute, disposer de son épiderme comme bon lui semblait. Toutefois le parquet paraît avoir pris la chose au sérieux.

D'abord il a fait mander un traducteur assermenté qui a dressé un procès-verbal des inscriptions que porte l'épiderme de Schneider. En second lieu, il a ordonné qu'on fît une enquête afin de savoir si Schneider ne s'était pas dévêtu en quelque lieu public afin d'exhiber le tatouage éminemment séditieux. Si tel était le cas, Schneider serait poursuivi en vertu d'une vieille loi française encore en vigueur, et frappant ce délit de six semaines de prison.

## UN CURIEUX CAS DE BIGAMIE

Le maire d'une commune de la banlieue de Paris voyait entrer en son cabinet une femme, laquelle, brandissant une lettre, l'interpellait en ces termes :

— Voilà trois semaines seulement que je suis mariée et voici la preuve que mon mari a une autre femme légitime ! Faites-le arrêter...

L'épouse éplorée était la femme d'un aide de culture, habitant la commune.

Le maire prit connaissance de la lettre. Elle portait sur l'enveloppe cette adresse primitive : « M. X..., aide de culture, à X... », petite commune du département de la Sarthe. Des mentions administratives avaient fait venir le pli près de Paris, où il fut remis par le facteur chez le destinataire.

Celui-ci était absent et sa femme, curieuse comme toutes le filles d'Eve, déchira l'enveloppe et y trouva une lettre dont l'expéditeur, avoué dans la Sarthe, informait le destinataire que l'enquête ordonnée préalablement au divorce par lui réclamé d'avec sa femme, était fixée au 24 février prochain. L'avoué pressait son client de lui fournir la liste des témoins appelés à déposer sur les griefs articulés, et lui demandait d'assister en personne à cette enquête.

Au milieu de sanglots éperdus, la jeune femme rappelait la toute récente union à laquelle le maire avait présidé en personne, comme officier de l'état civil, et la légitimation, à cette occasion, d'un enfant né en 1910.

Le maire fit aussitôt mander à son cabinet l'aide de culture qui, après avoir lu la missive, s'écria :

— Je n'ai jamais réclamé le divorce d'avec ma première femme ! Il y a quatre ans que nous nous sommes quittés à l'amiable, et je sais qu'elle habite maintenant dans les environs de Pontoise, où elle vit tranquillement, sans rien me demander, de son métier de co turière. Je n'ai pas du tout chargé l'avoué poursuivre le divorce !...

— Mais alors, répliqua le maire, en m mettant que vous ne soyez pas en instan de divorce, vous reconnaissez que vous av deux femmes légitimes, et que, par con quent, vous êtes bigame !...

Le cultivateur roulait des yeux fous, b butiait des explications confuses et suppli sa femme, qui hurlait de désespoir, de rest calme.

Non sans difficulté le maire apprit que lettre de l'avoué était adressée au frère cultivateur, aide de culture comme lui, travailla jadis, en même temps que lui, Segris, où l'avoué avait envoyé la lettre sa spécifier le prénom.

Celui-ci ayant quitté la Sarthe, le facte fit suivre la lettre dans la commune de Seine-

— C'est mon frère qui veut divorcer, co clut le cultivateur, mais pas moi !

— Mais vous êtes bien marié une premiè fois?

— Oui, mais je ne réclame rien et ma pr mière femme non plus. On s'est séparé l'amiable !...

Le maire dut lui expliquer qu'il n'en ét pas moins bigame et qu'il était obligé de déférer aux tribunaux.

— Qu'est-ce que cela va me coûter? m plora le bigame. Vingt-cinq francs d'amen peut-être... Tenez, je vais vous les payer to de suite. Mais au moins laissez-moi rester auprès de ma seconde femme, ma vraie fem que j'aime de tout mon cœur, ainsi que no petiot...

Le maire ne pouvait accepter cette tra saction et il le fit conduire à la maison d'arr

### Qui veut la fin

Un journal de Buccarest publie l'information suivante :

« Le public se plaignant de plus en plus, ces derniers temps, des importunités des péripatéticiennes, la police vient de recourir à des mesures draconniennes.

« Toutes « ces dames » qui seront rencontrées dans la rue après 10 heures du soir auront la tête complètement rasée.

« Jusqu'ici, cinquante d'entre elles ont dû payer de leur chevelure les infractions commises contre le décret de la police ».

### Un geolier facétieux

Un gardien-chef de la maison d'arrêt qui ferme sa porte au nez des gendarmes venus pour amener un condamné, voilà une chose peu banale ! On l'a vue pourtant récemment à Tonnerre.

Les gendarmes avaient réussi à pincer dans les bois un individu contre lequel ils avaient un mandat d'arrêt à exécuter en raison d'une condamnation prononcée par le tribunal correctionnel de Pithiviers. A dix heures du soir, ils sonnaient à la maison d'arrêt ; point de réponse. Après qu'ils eurent passé un bon quart d'heure à appeler, ce qui n'était pas agréable, car la terre était couverte de neige, le gardien-chef se décidait à ouvrir. Quand on lui parla de prendre possession du prisonnier, il refusa net, disant que ce dernier paraissait ivre, ce qui était inexact puisqu'il venait de faire plusieurs kilomètres entre ses gardiens et en pleine nuit. Puis impatienté, l'agent de l'administration pénitentiaire ferma la porte au nez de ses visiteurs ébahis. Un rapport a été envoyé en haut lieu.

### Les femmes Jurés

Les femmes ont obtenu, dernièrement, droit de vote dans l'Etat de Washington. droit entraîne avec lui l'obligation de siég dans les jurys, obligation très lourde, au Etats-Unis, où les jurys interviennent dans plupart des procès civils.

Les femmes de la ville de Sunnyside, j geant cette corvée désagréable, ont adres une pétition au gouverneur de l'Etat po en être dispensées. Le gouverneur a refus plus prétexte qu'on leur faisait un gra honneur en les appelant à siéger com jurés, que, d'ailleurs, d'excellentes citoyenn tenaient à s'acquitter de ce devoir.

### Le chien et les lettres anonymes

Le greffier du tribunal de Dieuze et sa f mille étaient depuis quelque temps en but à des lettres anonymes et toutes les recherch faites pour en découvrir l'origine étaient rest infructueuses.

Sur les conseils d'un ami, le greffier s'adre sa au commissaire spécial d'Avricourt q possède un chien doué d'un flair excellen On présenta à la bête une des lettres, puis le fit fouiller dans un tas d'effets appartena à différentes personnes. Il ramena un obj provenant de Mme Zimmermann, femme d' agent d'affaires de Dieuze et amie de la f mille du greffier. On fit alors l'expérien inverse et le chien, après avoir flairé un ch peau de la même personne, découvrit un paqu de lettres anonymes qui avait été caché.

Cette affaire a eu son épilogue devant tribunal échevinal de Dieuze. Malgré s protestations d'innocence, Mme Zimmerman a été condamnée à dix jours de prison.

## Vol à main armée

Dans la commune de Pessac, près Bordeaux, quatre voleurs masqués pénétrèrent dan la maison d'un rentier septuagénaire qui vit seul avec sa bonne, âgé de quarante-cinq ans. Il renversèrent la domestique, lui enfoncèrent un baillon dans la bouche ; puis, attachant le vieillard sur une chaise, ils l'obligèrent, sous le menace d'un revolver, à leur donner l'argen qu'il possédait. Ils disparurent ensuite.



Lire à la page 10 : AUTOUR D'UN CLOCHER, histoire sportive.

## DE LA POLICE
# DANS L'EST

**UN ASSASSIN SE PEND.** — Un individu, qui tua un garde-chasse à Fontainemacon, il y a quelques jours, s'est pendu dans la prison avec des draps de lit. Il a été trouvé par une ronde; il a laissé une lettre affirmant la complète innocence de son cousin Charles. NOGENT-SUR-SEINE.

**UNE AGRESSION.** — Sans aucun motif, un individu qui stationnait sur une route, tira un coup de revolver sur un passant qui fut atteint à la joue. Puis, il prit la fuite. NEUVIZY.

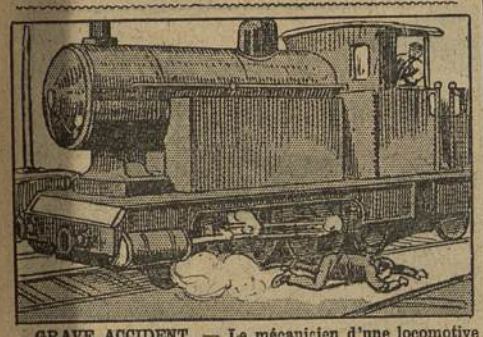

**GRAVE ACCIDENT.** — Le mécanicien d'une locomotive ayant laissé tomber une clef en gare de Sedan, le chauffeur descendit et se coucha sous la machine pour rechercher l'objet. Le mécanicien ne s'étant pas aperçu de l'absence du chauffeur, remit sa machine en marche au signal et broya ainsi le pied gauche de son camarade. L'amputation du pied a dû être opérée. SEDAN.

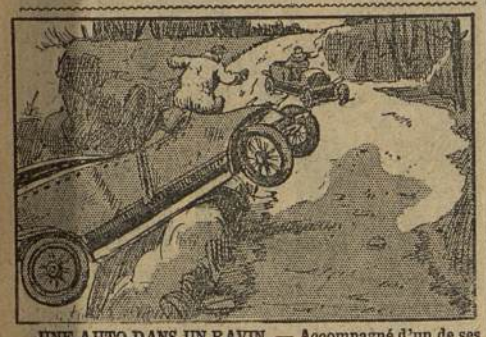

**UNE AUTO DANS UN RAVIN.** — Accompagné d'un de ses ouvriers et montés chacun dans une auto, un mécanicien se rendait à Dijon et descendait la route d'Autun. Arrivés au tournant de la descente, les roues de l'auto monté par le mécanicien dérapèrent sur le verglas et la machine alla rouler dans un ravin de 10 mètres de profondeur. Le mécanicien put heureusement se dégager sans grand mal. NOLAY.

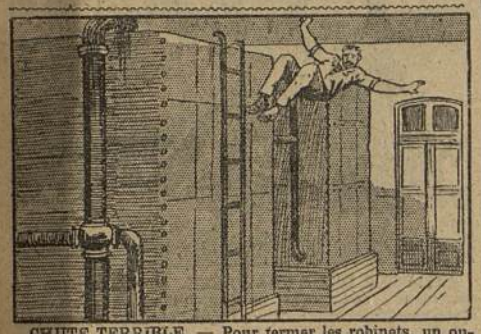

**CHUTE TERRIBLE.** — Pour fermer les robinets, un ouvrier de filature était monté sur les chaudières à vapeur. En voulant descendre, il perdit l'équilibre et fit une chute d'une hauteur de quatre mètres. Le malheureux, qui est père de famille, fut tué sur le coup. BELFORT.

# L'HOMME SANS TÊTE

## Grand roman policier *

### PAR H. DE VERE STACPOOLE

(Traduction de Michel Epuy)

CHAPITRE XXXIII (*Suite.*)

Au moment de la grande peste, un Londonien vint chercher refuge en ce village; les habitants lui marquèrent toute leur hospitalité en émigrant en masse et en allant fonder plus loin un autre village qu'ils appelèrent aussi Unthank et qui existe encore aujourd'hui.

Davis, reconnaissant les ruines, put s'orienter et retrouver la route qui longe le pied des dunes et passe par Gamblesby, Melmerby et Blencarn.

Désespérant d'arriver à Langwathby cette nuit, il résolut de passer par Blencarn et d'aller demander l'hospitalité à un ami.

Il se souvint alors qu'il se trouvait à ce moment tout à côté du cottage où le meurtre avait été commis et il hâta le pas. Il aperçut bientôt à la lueur de la lune qui était haute dans le ciel pur, un homme qui allait aussi dans la direction de Blencarn.

Un peu effrayé à la pensée de la proximité de la maison tristement célèbre, il marcha de plus en plus vite pour rattraper l'homme qui était devant lui. Comme il s'en rapprochait, il vit que cet homme n'était pas un paysan ou un fermier, mais qu'il marchait comme une personne habituée au pavé des villes et qu'il portait des habits de citadin.

Alors, à son grand étonnement, Davis vit l'étranger s'arrêter à une petite porte s'ouvrant dans une barrière sur la gauche, entrer et refermer soigneusement la porte.

A ce moment Davis reconnut l'endroit et comprit que cette porte était celle du petit chemin conduisant au cottage maudit.

Il continua sa route, et, en passant devant la porte, il aperçut l'inconnu qui n'était encore qu'à vingt ou trente pas dans l'allée. L'inconnu se retourna, vit Davis et lui fit un geste d'appel.

La lune éclairait en plein son visage, et, horriblement épouvanté, Davis reconnut en cet homme Sir Anthony Gyde lui-même!

Comme il restait là, hébété, un nuage passa sur la lune et une grande ombre parut effacer Gyde du milieu du sentier. Quand le nuage eut passé, il avait disparu...

Alors, Davis se mit à courir et ne s'arrêta que devant la maison de son ami.

Le récit qu'il fit de cette rencontre fut si confus que personne ne le crut.

S'il avait vu ou prétendu qu'il avait vu le fantôme de Klein, tout le monde l'aurait écouté, car chacun savait que Klein était mort. Mais Gyde était vivant; chaque paysan espérait le voir arrêté et pendu et personne n'aurait cru à son fantôme.

CHAPITRE XXXVI

C'était le 9 mai, lendemain du jour où Davis avait fait cette rencontre extraordinaire sur la route de Blencarn en Cumberland.

Le temps avait été splendide tout le jour, mais la beauté de la nature ne disait rien à Freyberger.

L'affaire Gyde l'affectait beaucoup. Après toutes ses recherches et tous ses calculs, après toute l'énergie qu'il avait dépensée, tout s'arrêtait...

Il avait si bien réussi à démêler la vérité et il était parvenu si près du but!

C'est peut-être là ce qu'il y a de plus exaspérant dans le métier de détective. Vous avez jeté la lumière sur une affaire, tout est expliqué, le mobile, l'intrigue, les moyens; vous avez échafaudé autour de votre homme tout un réseau de preuves qui l'enserrent, il ne manque plus qu'une petite planche à la trappe où vous allez avoir le plaisir de le voir s'engloutir; vous trouvez cette planche, vous l'adaptez, tout est bien en place, votre homme va venir et tomber...

Il n'arrive pas!... Il est parti!... Il s'est évanoui!...

Le mandat d'arrêt est dans votre poche. Le criminel est suivi depuis plusieurs jours par vos agents; vous savez qu'il a couché la nuit dernière dans tel hôtel, qu'il s'est fait raser ce matin chez tel coiffeur, qu'il dînait, il y a une heure, dans tel restaurant... Il doit y être encore... Vous y allez...

Il est parti! Il vous faut recommencer à disposer votre trappe!

Il y a constamment ainsi une douzaine d'assassins qui se promènent sur les pavés de Londres. Les détectives connaissent leurs signalements, leurs noms, leurs méfaits, et cependant ils n'ont pu être arrêtés. Leurs tombes sont déjà creusées, mais pour qu'ils y arrivent, il faut une occasion, une chance...

Tel était le cas de Klein. On savait qu'il était le criminel auteur des deux crimes dont on avait pu le croire victime; c'était lui qui avait machiné les affaires Lefarge et Gyde. Une fois en cellule, la vérité serait connue. Quelle magnifique cause ce serait! Quel triomphe pour le détective qui avait si parfaitement déjoué l'astuce prodigieuse d'un pareil criminel! Quels que fussent les diaboliques moyens inventés par Klein, Freyberger était sûr d'une chose, c'est que l'affaire passionnait l'Europe entière.

Mais hélas! tout était prêt, il n'y avait qu'à capturer l'homme... et il avait disparu.

On se souviendra que Freyberger s'était toujours fortement opposé à ce que le portrait de Klein fût publié.

Il avait continué à faire des objections à ce procédé et le directeur, ayant beaucoup de confiance en lui, avait laissé faire. Mais comme les semaines passaient les unes après les autres sans qu'on eût découvert la moindre trace de Klein, le directeur commença à perdre patience.

Le 9 mai au soir, il fit appeler Freyberger.

— Nous avons donné assez de temps à Klein pour se tranquilliser, lui dit-il. Nous lui avons abandonné une bonne longueur de la corde avec laquelle il doit se pendre.

— Oui, monsieur, et je sais que c'est sur mes instances.

— Eh bien, qu'en pensez-vous maintenant?

— Donnons-lui en un peu plus. Qui sait s'il n'est pas en ce moment occupé à s'attacher lui-même le cou avec cette corde?

— Je lui laisse encore trois jours.

— Trois jours?

— Si nous n'entendons pas parler de lui d'ici là, je ferai publier son portrait partout. Nous avons déjà attendu trop longtemps.

— Je regrette de ne pas partager entièrement cet avis, monsieur.

— Oh! je ne mets nullement en doute la rectitude de votre jugement. Je crois comme vous que cet homme s'évanouira, se fera disparaître lui-même quand il se verra ainsi recherché, mais enfin il peut ne pas y réussir. D'ailleurs, Freyberger, je ne suis pas très sûr d'avoir agi d'une façon bien morale.

* Voir l'*Œil de la Police* n^os 85 à 108.

## DE LA POLICE
# dans la Vallée du Rhône
## et la Corse

**ASSASSINAT D'UN MARIN.** — En pleine nuit, un marin de l'Etat à la défense mobile, a été assassiné aux Cannes, près de la gare, et son corps jeté dans un ruisseau où il fut découvert par ses camarades. Il avait la poitrine tailladée et la gorge complètement tranchée. La victime était en tenue. Il a dû être assailli au moment où il rentrait à son poste. AJACCIO.

**ÉCRASÉ PAR UN ASCENSEUR.** — Chargé de la surveillance de l'ascenseur du Splendide Hôtel, un jeune garçon de 15 ans procédait au nettoyage de la cabine quand, ayant fait un faux mouvement et sentant qu'il perdait l'équilibre, il saisi machinalement la corde qui sert à la mise en marche. L'appareil se mit en mouvement, et le jeune homme eut la tête écrasée entre l'ascenseur et la cage de l'escalier. NICE.

**TOUJOURS LES REVOLVERS.** — En apprenant à un jeune camarade, âgé de 14 ans, le maniement d'un revolver, un élève des arts et métiers fit inconsciemment jouer la détente et un coup partit. Le jeune homme, atteint à l'œil, tomba foudroyé. La balle avait pénétré dans le cerveau. AIX-EN-PROVENCE.

**LA FOLIE.** — Après s'être introduit dans le sous-sol d'un grand bazar, le maire d'une commune de l'Ardèche refusa d'en sortir. En poussant des cris, il se revêtit d'une blouse d'employé du bazar, s'arma d'un couteau et menaça les agents accourus en leur déclarant qu'il était enragé. Les agents ne purent qu'à grand peine s'emparer du malheureux aliéné. LYON.

*AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL*

# LE MENDIANT AUX ÉCUS

Le prévenu est un Corse répondant au nom de Buccinarelli. Il a été facteur rural dans les Vosges; puis il est venu il y a vingt-cinq ans à Paris, où il a repris un fonds de faux estropié sous le porche d'une église.

A le voir, avec sa barbe inculte d'un blanc sale, ses deux ou trois mèches de cheveux brouillées avec le peigne, sa figure tannée, ses yeux clignotants et chassieux, on ne croirait guère que l'on a devant soi un capitaliste.

La prévention nous fournit les renseignements qui suivent:

Buccinarelli est quelqu'un dans sa partie, absolument comme Lebaudy dans les sucres, ou Rothschild dans la banque. Il a agent de change et notaire; il spécule à la Bourse. En exerçant pendant le jour la profession d'aveugle ou le métier de manchot, il s'est bel et bien amassé pas loin de quatre-vingt mille francs, représentés par des valeurs de tout repos.

Malheureusement pour lui, notre mendiant n'a pas seulement un magot; il possède en plus un cœur, inflammable comme de l'amadou, qui fait toc-toc et s'en va-t-en guerre pour un rien, un corset rebondi ou un bas bien tiré.

Il rêvait d'avoir une compagne, et il chargea un de ses camarades, cordonnier de son état et homme complaisant à ses moments perdus, de la lui procurer.

Et bientôt, en effet, grâce aux bons offices de ce dernier, il fut mis en rapport avec Mlle Guitard, robuste cuisinière, qui avait légèrement dépassé la quarantaine, mais conservait encore quelques beaux restes, qu'elle avait d'ailleurs l'art d'accommoder.

Buccinarelli en pinça sérieusement pour cette Guitard, une Guitard bien bizarre, — il le prétend du moins aujourd'hui — et, pendant trois mois, les porches des églises abritèrent le plus heureux des mendiants de Paris et des environs. Mais il advint qu'au bout de ces trois mois de félicité, la cuisinière glissa une confidence dans le tuyau de l'oreille du Corse:

— Elle allait être mère!

Le futur papa n'accueillit pas cette nouvelle avec beaucoup d'enthousiasme, d'autant plus que la future maman exigeait impérieusement la régularisation de sa situation. Néanmoins, il promit tout d'abord le mariage. Il laissa même faire les publications, et l'on était sur le point de procéder à la cérémonie, lorsqu'il se rappela fort opportunément qu'il avait, autrefois, épousé une Italienne et que sa femme était encore pleine de vie. La bigamie l'effrayait.

Tête de Mlle Guitard!

Elle apostrophe violemment son séducteur:

— Comment, tu attends que j'aie fait venir mes pièces? Tu attend que j'aie déboursé cinq cents francs de frais pour m'apprendre que tu es marié? Ça ne se passera pas comme ça. C'est moi qui te le dis...

Le mendiant-capitaliste ne put que courber la tête.

— Eh bien! soit, reprit Mlle Guitard; ne nous marions pas; mais tu vas me faire une donation!

— Ah! non, non, nasilla le vieux. Un testament si tu veux, mais une donation, pas de ça, Lisette!

— Va pour un testament!

Et pour ne pas laisser refroidir ses bonnes intentions, Mlle Guitard amena son amant devant un notaire.

Le bonhomme, étant très dur à la détente, et ne pouvant consentir à abandonner son argent, refusa une fois, deux fois. Il se laissa traîner ainsi chez dix-huit ou vingt notaires, tenant de plus en plus à son sac. Enfin, en dernier lieu, il fit une scène chez le notaire et résolut d'en finir. Il déclara net et sec qu'il ne voulait rien signer.

Pauvre Guitard!... Elle était jouée!...

Aussi, exaspérée, n'hésita-t-elle pas à porter plainte chez le commissaire de police contre le mendiant.

— Le misérable! s'écriait-elle. Il m'a indignement trompée, pour me voler quatre reconnaissances du Mont-de-Piété, sans compter cinq mille francs en argent, au moins! Je lui avais remis tout mon avoir!

On fit une perquisition. Les quatre reconnaissances furent retrouvées dans un vieux seau rempli de cendres.

Il y avait dans un coin un vieux coffre-fort.

On l'ouvrit: il contenait pour soixante-quinze mille francs de valeurs de bourse!

Le mendiant eut beau déclarer que son ex-maîtresse avait déposé les reconnaissances dans le seau pour pouvoir l'accuser de vol et le perdre, on ne l'écouta pas, et il comparaît aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, après quarante jours de prévention.

La cuisinière se porte partie civile, demandant la restitution de cinq mille francs et une somme de cinq cents francs à titre de dommages-intérêts.

A l'audience, Buccinarelli soutient, comme à l'instruction, qu'il n'avait pas dérobé les reconnaissances, mais que c'est Mlle Guitard elle-même qui les a déposées chez lui, afin d'avoir un prétexte pour revenir.

Le tribunal condamne le prévenu à trois mois de prison et cinquante francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

## DE LA POLICE
# DANS LE NORD

**VIEILLARDS ASPHYXIÉS.** — On a trouvé asphyxiés dans leur demeure, à Honnechy, deux cultivateurs, le mari et la femme, âgés de 73 et 74 ans. Le mari avait succombé ; quant à sa femme, on put, à force de soins, la ranimer, mais son état reste grave. Cette double asphyxie est due au mauvais état d'un poêle. CAMBRAI.

**UN BRACONNIER ASSIÉGÉ.** — Poursuivi par les gendarmes, un braconnier belge s'est réfugié dans une maison qu'il possède à Herseaux, sur la frontière. Il a refusé de se rendre et les gendarmes ont dû mettre le siège devant la maison. Le braconnier, monté sur le toit lançait des tuiles sur les gendarmes et la foule accouru, on put cependant s'emparer de lui.
LILLE.

**UNE EXPLOSION.** — Dans un tissage, une chaudière fit explosion, projetant des débris de fer de tous côtés et démolisant les murs. Le mécanicien et le chauffeur purent s'enfuir par la brèche ainsi ouverte ; mais un apprenti qui, aveuglé par la vapeur et blessé au visage par des éclats de verre, voulut sauter par la fenêtre, se blessa grièvement en tombant.
LOMME.

**DEUX ENFANTS SOUS LA GLACE.** — Derrière le château de l'Orme se trouve un étang sur lequel patinaient deux enfants de 14 et 13 ans. Soudain, la glace se rompit, entraînant les deux écoliers qui poussèrent des cris désespérés. Un voisin accourut et, à l'aide d'un bâton qu'il présenta aux petits imprudents, il put les tirer de leur fâcheuse position.
HAZEBROUCK.

— Comment, monsieur ?

— Nous nous sommes défendus d'alarmer notre homme.

— Oui...

— Par là, pour tout dire, nous l'avons presque induit à commettre d'autres crimes.

— Je n'ai pas de remords à ce sujet, monsieur. Tant que cet homme vivra, il est inévitable qu'il tue. Il me semble qu'il est bien préférable qu'il commette un autre crime qui nous permettra de l'attraper que s'il échappe maintenant et, se sachant poursuivi, change ses méthodes et commence une autre série de crimes épouvantables.

» D'ailleurs il n'est pas du tout certain qu'il tuera d'autres personnes. Un attentat serait suffisant. Sa prochaine victime peut avoir plus de chance que M. Goldberg. Sa prochaine victime peut se défendre, se retourner contre lui. Qui sait ? Il peut croire qu'il s'attaque à une brebis et tomber sur un loup !

Le directeur sourit.

— Regardez le passé, fit-il observer au détective. Klein ne s'attaque qu'à des vieillards, des femmes, des enfants...

— C'est vrai; mais les vieillards sont quelquefois armés, les femmes sont quelquefois héroïques et il y a toujours quelque chance pour qu'un témoin se trouve là inopinément.

— Si dans trois jours, reprit fermement le directeur, cet homme n'est pas arrêté, je ferai ce que j'ai dit.

Freyberger s'inclina et sortit.

Il quitta la préfecture de police avec une sensation de profond découragement. Plus que trois jours ! Il était bien improbable que l'événement désiré survînt ainsi à date fixe, à moins que le hasard voulût bien s'en mêler.

Freyberger, pour la première fois de sa vie, maudit son métier. Ce sentiment persista chez lui pendant toute la nuit et toute la journée du lendemain qu'il passa au palais de justice où il témoignait dans une affaire de faux.

En quittant le palais très tard, il rentra chez lui et y trouva un télégramme du directeur le priant de se rendre immédiatement auprès de lui.

### CHAPITRE XXXVII

Un quart d'heure plus tard, Freyberger était introduit auprès de son chef.

— Bonsoir, Freyberger.

— Bonsoir, monsieur.

— Il y a un express pour Birmingham à minuit et quart.

— Oui, monsieur.

— Je voudrais que vous le preniez.

— Oui, monsieur.

— Cet express s'arrête à Reading?

— Je crois que oui, monsieur.

— Vous descendrez à Reading et y passerez le reste de la nuit. Je voudrais que vous soyez sur les lieux de bonne heure demain matin. Un crime a été commis.

— A Reading ?

— Non, à Souning.

— Au village de Souning-sur-Tamise ?

— Précisément. Le connaissez-vous ?

— Un peu. J'ai en fait...

— Quoi donc ?

— J'ai vu que c'était un endroit charmant pour les jeunes couples...

— Oui, oui, c'est cela...

Freyberger sourit discrètement.

— Eh bien, reprit le directeur, je vous y envoie dans l'espoir que vous y rencontrerez quelqu'un de plus intéressant qu'une petite femme...

— Qui donc, monsieur ? s'écria le détective avec une soudaine lumière dans les yeux.

— Klein.

— Ah !

— Oui, Klein, Kolbecker, Müller... appelez-le comme vous voudrez.

— Vraiment ?

— Vous ne paraissez pas aussi content que je m'y attendais?

— Je ne suis pas content, monsieur. Je voudrais ne pas me permettre d'être content jusqu'à ce que je tienne cet homme sous moi, les épaules contre terre. Je ne suis pas content, mais je ne suis pas non plus bien triste. Puis-je avoir quelques détails sur ce crime ?

— Un nommé Bronson, laboureur, âgé de cinquante ans, a été trouvé poignardé dans un champ près de Souning.

— Poignardé ?

— Oui, poignardé. Il n'y a aucun motif apparent pour ce crime, et le corps a été mis en bouillie comme par un fou.

— C'est lui ! dit Freyberger.

— Je le suppose; mais, ce qui me rend un peu perplexe, c'est l'emploi de ce poignard. Un étrangleur étrangle toujours.

— Il se sent recherché, dit Freyberger. Il lui faut assouvir sa passion pour le meurtre et il change de moyen, voilà tout.

— Pensez-vous le retrouver dans les environs de Souning ?

— Je crois que c'est très probable.

— Probable ?

— Oui.

— Nous avons encore quelques minutes avant que vous ne soyez obligé de partir pour la gare, dit le directeur qui aimait à connaître les raisonnements de son favori, dites-moi donc pourquoi vous pensez qu'il est probable que vous arrêterez Klein. Il me semble que j'aurais dit « possible » à votre place.

— Voici, monsieur. Pourquoi ce meurtrier, si c'est Klein, se trouvait-il à Souning ? Pourquoi tue-t-il à Souning plutôt qu'ailleurs ? Souning est un charmant endroit pour y passer un jour ou deux, une semaine au plus, mais ce n'est pas cela qui décide un assassin.

» D'autre part, je crois que cet homme commet ses crimes dans le voisinage de l'endroit où il se cache. Ainsi le meurtre de M. Goldberg : Klein logeait tout près.

» Et enfin, Klein vit seul, dans une seule pièce, sans domestique. Il ne veut pas être espionné !

» Tout cela étant donné, nous pouvons supposer qu'il a quitté Londres pour une raison ou pour une autre et a probablement loué un cottage dans le Cumberland.

— Oui, nous pouvons supposer cela.

— Eh bien... A quel moment ce meurtre a-t-il été commis ?

— Hier matin.

— Il est donc probable qu'il est encore dans le voisinage. En laissant de côté le fait que ce meurtre dut être une affaire d'impulsion momentanée, de folie subite, il reste démontré que Klein a une tendance à demeurer dans le voisinage des lieux où il a commis ses forfaits. Eh bien, nous verrons. A propos, je voudrais bien emporter quelque chose avec moi...

— Quoi donc ?

— La gaine-étui à couteau que j'ai trouvé dans l'ancien logis de Klein, rue Sainte-Anne.

— Vous pouvez l'emporter.

Le directeur sonna et fit donner l'ordre au gardien des pièces à conviction de remettre l'objet à Freyberger qui le glissa dans sa poche et partit.

### CHAPITRE XXXVIII

Il prit le train de Birmingham qui part de Londres à minuit quinze et arrive à Reading à une heure deux.

Là il prit une chambre à l'hôtel Vastern, se coucha et s'endormit aussitôt.

A huit heures, le lendemain matin, il était en conférence avec le chef de la police du comté de Berckshire.

*(Lire la suite au prochain numéro.)*

## DE LA POLICE
# dans le Midi et le Centre

**MORTS DE FROID.** — Deux mendiants ont été trouvés morts de froid. Le premier, âgé de 78 ans, avait été hospitalisé pendant la nuit dans une ferme. Le second, âgé de 69 ans, avait passé la nuit dans une grange.
CHAROLLES.

**ATTENTAT CONTRE UN HUISSIER.** — Au moment où un huissier terminait une saisie, le saisi lui tira à bout portant un coup de revolver qui l'atteignit au cou. La blessure est assez grave. VICHY.

**LA DYNAMITE.** — S'étant aperçu que des cartouches de dynamite étaient gelées, un chef d'ouvriers se rendit à la forge pour les dégeler. Il les mit au bain-marie. Mais un ouvrier les prit et les plaça sur le bord de la forge pour les faire dégeler plus vite. Une explosion se produisit. Les ouvriers furent renversés, un apprenti a eu le cuir chevelu arraché.
LUC-SAINT-SAUVEUR.

**TERRIBLE ACCIDENT.** — Dans une usine de draperie, une ouvrière, âgée de 42 ans, eut le bras gauche saisi par une effilocheuse. Avant qu'on ait pu la secourir, la malheureuse eut le haut du corps et la tête complètement broyés. Il n'y avait que trois jours qu'elle travaillait à l'usine.
CUSSAC.

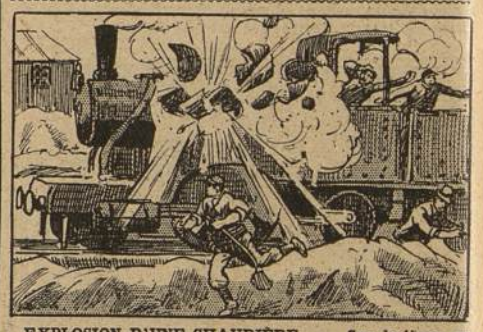

**EXPLOSION D'UNE CHAUDIÈRE.** — Sur la ligne en construction des tramways de Ayen-Juillac, un mécanicien et son chauffeur conduisaient un train de ballast. Tout à coup la locomotive fit explosion. Les deux hommes furent grièvement brûlés par la vapeur. Le mécanicien est dans un état désespéré.
BRIVE.

En entendant prononcer sa condamnation, le mendiant aux écus regarde béatement le ciel, esquisse un signe de croix et murmure d'une voix chevrotante aux juges :

— Dieu vous les rende, messieurs !

Ce que c'est que l'habitude !

*AU TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE*

# DANS LES BRINDEZINGUES

Eustache Pompassec et Prosper Lampafroy, représentants de fabrique, sont deux francs lurons aimant le vin, la bonne chère et la galante compagnie, ce dont on ne saurait les blâmer.

Un beau soir, ils étaient allés ensemble dîner dans un restaurant des boulevards et y avaient sablé du champagne d'excellente marque en compagnie d'horizontales de marque non moins excellente.

Les têtes étaient échauffées ; on avait beaucoup ri, on avait beaucoup bu. Mais boire et manger, cela seul ne constitue pas le bonheur ; il fallait que la fête fût complète.

Les deux couples décidèrent donc qu'ils iraient faire un petit tour au bois. Le ciel était pur, les goussets bien garnis, et ces dames très peu, oh ! mais là, très peu sauvages.

On hêla une voiture à quatre places et hip ! hip ! en avant pour la Cascade, endroit béni des cascadeuses...

On s'amusa énormément tout le long de la route. Puis, le cocher payé, on se perdit dans les sentiers fleuris du bois.

Que se passa-t-il alors?

Il faudrait une plume autrement osée que celle qui écrit ces lignes pour le raconter.

Sachez seulement, tas de débauchés et de débauchées que vous êtes, qu'à un moment donné, Pompassec et Lampafroy, se prenant sans doute pour des dieux de l'Olympe, prièrent ces dames de se conformer à la couleur locale et de leur faire l'amabilité d'apparaître à leurs yeux dans le simple appareil des nymphes et des dryades de la mythologie.

Nos belles refusèrent net. En cabinet particulier, passe encore, mais en plein air, oh ! non... A défaut de pudeur, elles avaient la crainte du gendarme, laquelle, nul n'en ignore, est le commencement de la sagesse.

Prosper insista, Eustache supplia.

Titine et Aglaé furent insensibles à leurs prières.

Bientôt même, s'apercevant que leurs cavaliers étaient dans un état complet d'ébriété et ne tenant pas à rentrer avec eux, elles inventèrent, pour s'absenter soi-disant quelques minutes, un petit prétexte naturaliste, puis elles... filèrent sur Paris.

Après une demi-heure d'attente vaine, nos deux ivrognes se décidèrent à regagner leur domicile.

Bras dessus bras dessous et dessinant des arabesques bizarres, ils passèrent la Porte-Maillot, en chantant à tue-tête un de ces refrains baroques que tout le monde sait par cœur dans les moments d'expansion bachique.

Il était deux heures du matin environ. Sur l'avenue de la Grande-Armée, toutes les maisons étaient fermées. Les paisibles bourgeois qui habitent ces riches quartiers goûtaient un sommeil paisible et réparateur.

— Tiens, c'est drôle, dit Pompassec à Lampafroy ; pas un chat, dans la rue !

— Oui, pas un chat, quel tas de pionceurs ! Dort-on ici, grands dieux, dort-on ! C'est indécent ! pas même un mastroquet d'ouvert ! Et il fait une soif ! Eustache, mon doux Eustache, es-tu capable d'une résolution héroïque ?

— Laquelle? Ça dépend.

— As-tu l'âme assez bien trempée pour me suivre partout où j'irai, et faire tout ce que je ferai?

— Oui, Prosper !

— Eh bien, t'es un homme, ma vieille. Allons réveiller un chand de vins ; il faut que nous nous humections la dalle du cou ; elle est horriblement sèche.

— Ça y est. Allons-y.

Pompassec avise une boutique fermée, au-dessus de laquelle se trouve une enseigne magnifique avec ces mots : *Au robinet des amours.*

Il frappe avec le pommeau de sa canne. Lampafroy en fait autant avec le pied.

Tous deux appellent, crient : « Ohé ; le troquet ! Voyons, voyons, nous avons soif. »

Réveillé en sursaut, le bistro croit avoir affaire à une bande de malfaiteurs ; il ouvre la fenêtre, décharge en l'air six coups de revolver, et crie : « Au secours ! »

Par le plus pur des hasards, des gardiens de la paix accourent, et ils cueillent nos deux lurons, qu'ils conduisent au poste, où ils passent le reste de la nuit.

Vers neuf heures du matin, on s'aperçoit qu'on a tout simplement arrêté d'honnêtes gens dans les brindezingues, et on les met en liberté, non sans avoir toutefois dressé contre eux un bon petit procès-verbal, pour tapage nocturne.

Voilà pourquoi Eustache Pompassec et Prosper Lampafroy ont été condamnés par le juge de simple police à onze francs d'amende chacun.

*Le Greffier.*

# MONSIEUR LUBIN & Cie

## Grand Roman policier *

## PAR CONSTANT GUÉROULT

### PROLOGUE

### Une Faute et un Crime

### XX

MONSIEUR LUBIN (*Suite.*)

M. Lubin reprit :

— Or, qui vous a remis ce bourrelet? voilà ce qu'il faut me dire.

Lochard garda le silence.

— Vous ne voulez pas parler ; à votre aise ; seulement, écoutez-moi bien : Vous voyez tout ce que j'ai pu faire en deux heures, seul, dans une ville qui m'était absolument inconnue ; j'ai su que vous n'aviez pas paru sur le port dans la journée du 24 mai; j'ai découvert deux faux témoins, vous et la femme Boquet; j'ai acquis la preuve que celle-ci était votre tante et que vous aviez caché cette parenté au tribunal dans le but évident de ne point éveiller ses soupçons sur l'entente criminelle qui a existé entre vous dans cette affaire, et, enfin, j'ai pu me mettre au courant de vos habitudes et trouver le dépoteyer où vous passez toutes vos soirées. Eh bien, croyez-vous que j'aie bien employé mes deux heures?

Anatole ne put répondre.

Il était saisi de terreur et d'admiration.

Monsieur Lubin poursuivit :

— Je n'ai pas eu besoin de vous interroger pour obtenir tous ces renseignements; je puis m'en passer également pour le reste ; je mettrai vingt-quatre heures de plus pour connaître la vérité, et voilà tout. Mais, pour vous, c'est bien différent ; si vous me faites l'aveu sincère et spontané de ce que vous savez et du rôle que vous avez joué dans cette affaire, votre franchise vous sauve ; sinon, la justice, que vous aurez voulu tromper jusqu'au bout, se montre impitoyable et vous condamne au maximum de la peine infligée aux faux témoins. Maintenant, je n'insiste plus; parlez ou gardez le silence, cela m'est indifférent, c'est votre affaire.

Et M. Lubin s'acoquina dans son coin comme un homme qui n'a plus qu'un désir, celui de n'être pas dérangé.

Cette insouciance, cette confiance en soi, si largement justifiée par tout ce que venait d'accomplir, en deux heures, cet homme extraordinaire, produisirent une profonde impression sur l'esprit d'Anatole Lochard.

L'infaillibilité de cet homme lui était prouvée ; essayer de le tromper était à la fois absurde et dangereux, il trouva donc que le parti le plus prudent était de tout avouer.

— Monsieur Lubin... lui dit-il, après quelques minutes de réflexion.

— Qu'est-ce? demanda M. Lubin sans bouger.

— Monsieur Lubin, j'ai des remords.

— C'est déjà quelque chose.

— Et je veux tout vous dire.

— Tant mieux pour vous.

— Eh bien, Monsieur Lubin, voilà la vérité.

— Allez.

— Certainement, je pioche dur, je suis connu pour ça.

— Pas sur le port. Mais n'importe.

— Oui, je puis dire que je pioche dur, mais que voulez-vous, chacun a ses petits préjugés ; moi, c'est la toilette. Je n'aime pas laisser tomber ma garde-robe.

— C'est un amour-propre bien placé.

— Les Lochard sont comme ça, c'est dans le sang. Or, un jour où je n'avais plus qu'un bourgeron...

— Et quelque chose dessous, je suppose.

— Dessous, j'avais la peau; pour lors, je me dis : tu ne pourras bientôt plus te présenter dans le monde, même dans le monde de la rue de la Tuile ; il n'est que temps de passer chez tes fournisseurs... au Clos Saint-Marc. Oui, mais pas un radis; les toiles se touchaient, et quant à payer en billets, fallait pas y songer. Je me creusais donc la tête pour trouver un moyen, quand je vois venir ma tante qui me dit :

« — Anatole, veux-tu gagner cent francs? »

— Quel jour cela se passait-il?

— Le 24 mai, au matin.

— Continuez.

« — Cent francs ! que je m'écrie, c'est-il ben possible qu'il existe des sommes pareilles? T'as donc tes grandes entrées dans la caisse de la Banque de France?

» — Enfin, veux-tu gagner cent francs qu'elle me répéta.

» — Ça va, qu'est-ce qu'il faut faire pour ça?

» — Presque rien, me dit ma tante ; voilà ce que c'est; je vais te donner un bourrelet, tu le tremperas dans l'eau et tu iras le porter à un juge d'instruction, dont je te donnerai l'adresse, en lui disant que tu l'as repêché dans la Seine au moment où il passait près de ton train de bois. Et si l'affaire vient en cour d'assises, t'auras encore cent francs pour répéter la même chose devant le tribunal. »

— Deux cents francs pour tremper un bourrelet et le porter à un juge, ça me paraissait trop bête ; je demande des explications, ma tante me conte toute l'histoire, j'obtempère et je reçois les cent francs.

— C'est tout?

— C'est toute la vérité, Monsieur Lubin, et vous voyez... n'y a pas de quoi fouetter un chat ; une question de toilette, voilà tout ; on est jeune, on aime à briller et on fait des bêtises.

— Oui ; on aime à boire aussi, voilà le mal.

— Boire, moi ! on voit bien que vous ne me connaissez pas, Monsieur Lubin ; toujours de l'eau pure, du cidre dans les grands jours ; mais, quant à l'eau-de-vie, je ne sais même pas quel goût ça peut avoir.

— Vraiment ! et les deux petits pots que vous venez de consommer rue de la Tuile?

Anatole fit un soubresaut.

— Vous savez encore ça ! s'écria-t-il.

— Ça et bien d'autres choses ; c'est assez vous dire qu'il est inutile de vouloir se cacher de moi.

— Je ne le vois que trop.

— Je puis donc compter désormais sur une entière franchise de votre part?

— Oh ! vous pouvez me mettre à l'épreuve quand vous voudrez.

— Ce sera tout de suite.

— A votre idée.

— Quels sont les moyens d'existence de votre tante Boquet ?

— Garde-malade, Monsieur Lubin.

— Gagne-t-elle beaucoup à ce métier?

— Pas lourd, rapport à son physique qui ne revient pas à tout le monde ; on dirait un croque-mort habillé en femme et ça ne flatte pas les malades.

— Elle ne vous a pas confié le nom de la personne qui lui a remis le bourrelet?

— Quant à ça, non.

— Vous ne le soupçonnez pas?

— Je n'en ai pas la moindre idée.

La voiture s'arrêta à ce moment.

Le cocher descendit de son siège et, s'adressant à M. Lubin :

— Bourgeois, nous voilà arrivés à l'église de Saint-Étienne.

### XXI

JACQUELINE BOQUET

Avant de descendre de voiture, M. Lubin dit à son compagnon :

— Savez-vous où demeure Claude, le sonneur?

— A l'auberge du *Lion-d'Or*, car il est à la fois sonneur et aubergiste.

— Quelle espèce d'homme est-ce?

— Cinquante ans, un peu ivrogne et...

— Son intelligence?

— Dame ! s'il arrive des accidents par la poudre, c'est pas sa faute, il n'y est pour rien.

— Et l'auberge du *Lion-d'Or?*

— Au haut de la rue qui vous fait face, à droite.

— Bon ! attendez-moi ici, je viendrai vous prendre tout à l'heure.

M. Lubin partit, et, tout en marchant, il se faisait ce raisonnement :

— Claude est-il ou n'est-il pas de l'affaire? Toute la question est là; s'il n'en est pas, son récit doit différer de celui de Chabot et amener quelque précieuse découverte.

Tout en se parlant ainsi, il était arrivé au seuil de l'auberge.

Un homme coiffé d'un bonnet de laine noire était là, en train de fumer sa pipe devant un pot de cidre.

Il avait l'air épais, et ses traits flasques, absolument dénués d'expression, étaient comme figés.

C'était Claude.

— Peut-on avoir un petit verre d'eau-de-vie? lui demanda M. Lubin en entrant.

— Tout de suite, répondit Claude.

Il se leva lentement et servit son client plus lentement encore, car le paysan normand se ne presse jamais.

— Savez-vous, Monsieur Claude, que vous êtes connu maintenant de toute la ville de Rouen? lui dit M. Lubin en s'asseyant en face de lui.

— Bah ! comment donc ça? demanda Claude.

— Mais, grâce à la déposition de Louis Chabot, votre cousin?

— C'est vrai, tout de même ; il a parlé de moi, car j'ai été l'entendre, sa déposition.

— Ah ! il a la langue bien pendue, votre cousin.

— Je ne dis pas non, mais il a la mémoire moins bonne que la langue.

— Il a donc oublié quelques détails?

— Mon Dieu ! non, il n'a rien oublié.

— Aurait-il ajouté?

— Pas davantage ; il a embrouillé, voilà tout.

— Il s'agissait peut-être d'un fait sans importance?

— Eh ! fit Claude en secouant sur son ongle la cendre de sa pipe, c'était pas important et c'était important tout de même.

— De quoi s'agissait-il donc? Car moi aussi j'étais à l'audience et cette affaire m'a beaucoup intéressé.

— Voilà ce que c'est : le 23 mai, à la tombée de la nuit, comme il l'a dit aux juges, Chabot entre chez moi et me dit d'un air tout ahuri :

« — Je viens de voir une drôle de chose : Mlle Geneviève Dorival à Saint-Étienne, à cette heure-ci, et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'au lieu de prendre la route des Essarts, qu'est son chemin pour retourner à Oissel, elle s'en va du côté de la Seine. »

A peine s'il achevait de parler que je vois passer devant ma porte et tourner du côté des Essarts Mlle Geneviève, la tête enveloppée d'une manière de capuchon rouge que je lui avais vu un jour à Oissel.

— Ah ! dit vivement M. Lubin, elle prenait le chemin des Essarts?

— Positivement, même que je dis à Chabot :

« — Mais voilà Mlle Geneviève ; t'as donc eu la berlue pour voir qu'elle prenait du côté de la Seine? »

— Et vous êtes sûr qu'elle avait son capulet rouge?

— Il me semble encore le voir sur sa tête.

— Vous devez vous tromper, Monsieur Claude?

— Pourquoi donc?

— Parce que Jacqueline Boquet a déclaré avoir trouvé ce capulet rouge le lendemain matin au bord de la Seine.

— Je le sais bien, mais moi, je suis sûr de ce que j'ai vu et Jacqueline aura beau dire, on ne m'ôtera pas ça de l'idée.

— Enfin, comment expliquez-vous cela?

— Quant à l'expliquer, c'est au-dessus de mes moyens, mais quant à *acertiner* ce que j'ai vu, tous les témoins du monde diraient le contraire que je l'acertinerais toujours.

M. Lubin reprit après une pause :

— On dit qu'elle n'est pas heureuse, cette pauvre Jacqueline Boquet?

— Laissez donc ! c'est avare à manger de la terre et je parierais que si on fouillait, on y trouverait un bon magot.

— Avare, murmura M. Lubin, ça explique tout.

Puis il se leva en disant :

— Vous avez là de bonne eau-de-vie, Monsieur Claude.

— Elle n'est pas mauvaise tout de même, répondit nonchalamment le paysan.

— Combien vous dois-je?

— Deux sous.

M. Lubin posa deux sous sur la table, salua Claude et sortit, satisfait de sa visite. Un instant après il avait rejoint la voiture.

— Allons, dit-il à Lochard, descendez, et rendons-nous vite chez Jacqueline Boquet ; la voiture va nous attendre ici, ce n'est pas la peine de mettre tout le village en émoi.

Ils arrivaient au bout de quelques minutes à la chaumière de la femme Boquet.

Elle était seule, dans une vaste pièce, où elle soupait d'un morceau de fromage blanc, à la maigre clarté d'une chandelle.

Lochard entra le premier et, d'abord, elle ne vit que lui.

— Te voilà, toi, lui dit-elle sans bouger et d'une voix monotone, glaciale, sans accent, qui s'harmonisait avec sa tête impassible.

— Oui, ma tante, répondit Anatole; me voilà moi et un monsieur qui désire vous parler.

Elle se leva et toisa l'inconnu avec un sentiment d'inquiétude qui perçait dans ses traits immuables.

— Qu'est-ce que vous me voulez? lui demanda-t-elle sèchement.

Avant qu'elle lui adressât la parole, M. Lubin l'avait étudiée et il avait reconnu sur ses traits tous les signes d'une volonté de fer et d'une avarice sans bornes.

C'était un double et redoutable rempart à renverser et contre lequel il avait mille chances d'échouer.

Il arrêta son plan sur ces observations. Il fallait attaquer la place d'assaut et l'emporter du premier coup.

Il commença par se servir d'un talisman dont il avait souvent éprouvé la puissance.

— Ce que je vous veux? répondit-il froidement, je veux d'abord vous montrer cela.

Et il tira à moitié, de sa poche, l'écharpe qui avait produit sur Anatole un si merveilleux effet.

Mais, soit que Jacqueline Boquet eût un grand empire sur elle-même, soit qu'elle se crût à l'abri de tout danger, elle resta impassible, et regardant M. Lubin en face :

— Après? lui demanda-t-elle.

— Après? dit M. Lubin un peu étonné de cette fermeté, quoiqu'il l'eût prévue, oh ! mon Dieu, c'est bien simple, je vais vous arrêter comme faux témoin.

— Faux témoin ! la preuve? répliqua Jacqueline toujours imperturbable.

— Les preuves abondent, et les plus accablantes seront fournies par votre neveu, Anatole Lochard.

— Mon neveu parle pour lui et je parle pour moi.

— Erreur ; il a parlé pour les deux.

— Ah ! fit la garde-malade en jetant un regard oblique sur Anatole.

— Il a été contraint d'avouer que le bourrelet qu'il prétendait avoir trouvé dans la Seine lui avait été remis par vous.

Jacqueline laissa glisser sur Anatole un regard venimeux, et d'une voix où tremblait une colère contenue :

— Mon neveu est un menteur, répondit-elle.

— Vous calomniez votre neveu; on vous le prouvera. Mais ce n'est pas tout.

— Allez toujours.

— Il est faux que vous ayez trouvé au

* Voir l'*Œil de la Police* nos 101 et 108.

bord de la Seine le capulet de Geneviève Dorival.

— Ah ! c'est encore faux ?

— Il a été trouvé dans la forêt des Essarts par un individu qui vous l'a remis pour l'usage que vous en avez fait ; nous en avons la preuve, et c'est le nom de cet individu qu'il faut me faire connaître.

— Je ne comprends rien à tout cela et je n'ai rien de plus à dire que ce que j'ai dit devant les juges.

— Vous êtes bien décidée?

— Très décidée.

— Je vous préviens que j'ai là une voiture...

— Tout ce que vous voudrez, on ne me fera pas parler.

M. Lubin était allé aussi loin que possible.

Il n'osait formuler nettement une menace d'arrestation, qu'il n'était pas en son pouvoir de réaliser.

Il était pourtant bien décidé à ne pas abandonner la partie et il se creusait la tête pour trouver quelque moyen de triompher de cette obstinée paysanne.

Tandis qu'il cherchait, son regard rencontra le lit de Jacqueline Boquet.

Alors il eut un trait de lumière.

— Si vous persistez dans cette voie, non seulement vous vous exposez à être immédiatement arrêtée, mais je vous préviens que toute votre maison et tous vos meubles vont être fouillés de fond en comble, jusqu'à ce qu'on y ait trouvé la preuve que cherche la justice.

Cette menace brisa l'impassibilité de Jacqueline.

L'angoisse se peignit sur ses traits et son regard se porta rapidement sur son lit.

— Bon ! pensa M. Lubin, Claude a dit vrai, il y a un magot dans la paillasse ; or, on l'aurait peut-être écorchée sans en tirer un mot, mais elle parlera pour sauver son or.

— Eh bien ? lui demanda-t-il au bout d'un instant.

— Dame ! dit Jacqueline, si j'étais sûre qu'il ne me soit point fait de mal !...

— Il ne vous sera rien fait si vous dites la vérité, je vous en donne ma parole, comme je l'ai donnée à votre neveu.

— Et si je parle, on ne m'emmènera pas d'ici; je resterai chez moi? dit Jacqueline, le regard toujours fixé sur son lit.

— Vous ne serez pas inquiétée et vous resterez chez vous.

— Alors, c'est bon, je vais parler.

## XXII

### LE CASSEUR DE PIERRES

Les traits de M. Lubin, quoique aussi impénétrables que ceux de la femme Boquet, ne purent dissimuler la joie que lui causaient les derniers mots prononcés par celle-ci.

Ainsi que l'a compris le lecteur, le petit vieillard avait entrepris la tâche difficile de sauver Geneviève, et, pour cela, de forcer Lochard et la femme Boquet à rétracter leurs témoignages, dont la fausseté ne faisait aucun doute pour lui.

Ce résultat obtenu, il était à peu près certain de découvrir, derrière ces vulgaires instruments, celui qui les avait achetés et leur avait dicté leurs dépositions.

On conçoit donc quelle fut sa joie lorsqu'il entendit Jacqueline déclarer qu'elle consentait à lui faire connaître la vérité, Jacqueline, le trait d'union entre Lochard et celui qui, pour des motifs dont le mystère était encore à pénétrer, avait fait disparaître l'enfant de Geneviève et était parvenu à rejeter sur celle-ci toute la responsabilité de son crime.

C'est en ce moment surtout qu'il se félicita de sa visite à Claude, le sonneur ; non seulement il lui devait de précieux renseignements sur l'itinéraire suivi par Geneviève Dorival et sur le lieu où avait dû être trouvé son capulet, mais c'était encore lui qui, en lui révélant le vice capital de la femme Boquet, lui avait suggéré l'inspiration, grâce à laquelle il avait décidé celle-ci à parler en l'effrayant sur la découverte de son trésor.

M. Lubin s'assit, fit signe à Jacqueline de reprendre sa place et ayant remarqué l'expression inquiète avec laquelle elle le regardait à la dérobée :

— D'abord, lui dit-il, il faut bien vous persuader que vous n'avez pas affaire en moi à un ennemi, au contraire, et je vous en donnerai la preuve tout à l'heure.

La paysanne ne répondit pas. Elle attendait dans un silence prudent, et ses lèvres serrées n'annonçaient pas la confiance.

— Voyons, reprit M. Lubin en se départant subitement de la froideur qu'il avait montrée d'abord, il est donc bien établi désormais que vous n'avez pas trouvé le capulet de Geneviève Dorival le long de la berge.

Jacqueline Boquet répondit par un signe de tête affirmatif et en serrant de plus en plus les lèvres, comme si elle eût craint de laisser sortir une parole compromettante.

— Nous pouvons même affirmer que vous ne l'avez pas trouvé du tout.

Même réserve et même réponse affirmative. M. Lubin reprit :

FLEURS DE PARIS. — *Biribi se versa une rasade d'eau-de-vie qu'il avala d'un trait.*

— Ajoutons tout de suite, puisque nous sommes sur ce terrain, que le bourrelet est absolument dans le même cas que le capulet, c'est-à-dire qu'il n'a pas plus été trouvé par vous que par Anatole Lochard.

Jacqueline demeura un instant sans répondre. Tant de franchise l'épouvantait.

— Voyons, voyons, s'écria M. Lubin en prenant son air le plus bonhomme, si nous hésitons, si nous nous tâtons ainsi à chaque syllabe, nous en aurons bien pour deux jours. Allons, finissons-en tout de suite et carrément ; je continue : Si donc vous n'avez trouvé ni le bourrelet, ni le capulet, quelqu'un vous a remis l'un et l'autre; voilà qui est incontestable !

— C'est juste, répondit Jacqueline Boquet, sans hésiter cette fois.

— A la bonne heure !

Il ajouta sur un ton familier, et en se rapprochant de la paysanne que ces manières apprivoisaient sensiblement :

— Voyons, là, contez-moi tout naïvement comment ça s'est passé, vous ne vous en repentirez pas, je vous le répète.

— Voilà ce que c'est, dit Jacqueline d'un air résolu ; faut vous dire que j'étais dans la gêne, vu que j'avais perdu Robillard. Pauvre Robillard ! ajouta-t-elle en essuyant une larme, rien ne m'ôtera de l'idée qu'il est mort empoisonné.

— Un de vos parents?

— Mon cochon, Monsieur, *sous* le respect que je vous dois. C'était une forte perte, aussi je n'en dormais plus et j'en étais tombée comme de langueur. Or donc un soir que je pensais à lui, voilà qu'*il* entre chez moi.

— Qui, *il ?* demanda M. Lubin.

— Eh bien, *lui*, celui qui venait me tenter. Je venais de faire une grande perte, il pensa sans doute que l'occasion était bonne, et alors il me dit :

« — Jacqueline, j'ai une bonne affaire à vous proposer.

« — Ce n'est pas de refus, que je lui réponds, car les bonnes affaires ça ne court pas les rues ; contez-moi donc la vôtre. »

Jacqueline Boquet s'interrompit :

— C'est que, dit-elle, j'oubliais de vous dire que ça se passait le 23 mai à dix heures du soir.

— C'est-à-dire une heure après la disparition de l'enfant de Geneviève Dorival.

— Justement.

— Continuez.

— Alors, il tire un objet qu'il avait sous son bras, c'était le bourrelet.

— Oui, ce bourrelet qui, remis entre les mains de la justice comme ayant été repêché à Rouen, le 24 mai, devenait contre Geneviève un témoignage terrible, car il prouvait jusqu'à l'évidence que l'enfant avait été noyé. Comment avez-vous pu accepter un marché dont le but évident était la condamnation d'une innocente, et peut-être sa condamnation à mort?

— Ce n'est pas comme cela qu'il me présentait la chose, Monsieur, répondit Jacqueline en courbant la tête, il m'a trompée ; et puis j'étais si pauvre !... et il m'offrait trois cents francs.

— Oh ! l'avarice ! pensa M. Lubin, quel sinistre conseiller.

Il reprit :

— Et le capulet, à quelle époque cet homme vous l'a-t-il remis?

— Le surlendemain.

— Vous a-t-il dit où il l'avait trouvé?

— Non, mais je l'ai su par un casseur de pierres qui le lui a vu ramasser dans la forêt des Essarts.

— Ah ! fit M. Lubin, dont l'œil étincela à cette révélation imprévue.

Il ajouta aussitôt :

— Pourquoi cet homme n'a-t-il pas instruit la justice de ce qu'il avait vu?

— Il ignore toutes ces histoires-là, Monsieur.

— C'est peu probable, on ne parle que de cela dans le pays, depuis un mois.

— Il est sourd-muet et ne sait ni lire ni écrire.

— Son nom?

— Eustache Brunet.

— Sa demeure?

— A Saint-Étienne, au presbytère, où M. le curé lui donne un gîte.

M. Lubin écrivit ces indications sur un carnet. Puis il poursuivit :

— Pourquoi le capulet n'a-t-il pas été porté de suite au parquet du procureur impérial.

— Parce que j'ai refusé.

— Et la raison de ce refus?

— C'est que depuis deux jours j'avais eu le temps de voir clair, de réfléchir et de comprendre, et je ne voulais pas aller plus loin.

— Vous aviez donc des remords?

— Oui, Monsieur.

— Et pourtant vous vous êtes décidée enfin à apporter ce capulet au tribunal et à déclarer que vous l'aviez trouvé sur la berge, quoique comprenant parfaitement le mal, ou plutôt le crime que vous commettiez.

Jacqueline garda le silence.

— Comment avez-vous pu vous résoudre à une action qui vous avait révoltée ?

Jacqueline Boquet se troubla de nouveau; elle répondit en balbutiant :

— C'est que... il venait tous les jours.

— Ce n'est pas une raison. Qu'a-t-il pu vous dire enfin pour vous décider à cet acte horrible?

— Dame ! Monsieur...

— Eh bien?

— Eh bien !... il m'a donné mille francs en or.

M. Lubin eut un frémissement d'indignation qu'il comprima aussitôt.

— Je n'avais jamais rien vu de pareil, reprit vivement Jacqueline; j'ai été éblouie, ma tête s'est perdue et... j'ai consenti.

— C'est bien, dit M. Lubin après un moment de réflexion ; je sais tout ce que je voulais savoir ; il ne me reste plus qu'une question à vous adresser.

— Dites, Monsieur.

— Il ne me manque plus que le nom de l'homme qui vous a remis le bourrelet et le capulet.

— Oh ! quant à ça, répliqua Jacqueline d'un ton décidé, c'est impossible.

— Ah ! c'est impossible, dit sévèrement M. Lubin ; pourtant il me faut ce nom, sans lequel tout le reste m'est inutile.

— Quand je devrais être tirée à quatre chevaux, dit énergiquement la paysanne, je ne le dirai pas ; il me l'a fait jurer sur une médaille de Notre-Dame de Bon-Secours.

M. Lubin comprit qu'il se trouvait tout à coup devant un obstacle sérieux.

Cependant il en avait renversé tant d'autres, qu'il ne croyait guère à l'impossible.

Il chercha donc. Au bout de quelques instants il murmura en souriant :

— Je la tiens !

(*Lire la suite au prochain numéro.*)

# FLEURS DE PARIS

## Grand Roman Moderne*

## PAR MICHEL ZÉVACO

### LXIV

COMTESSE DE PIERFORT (*Suite.*)

Elle se jeta tout habillée sur son lit et ferma les yeux, mais non pour dormir. Affreusement lasse d'esprit et de corps, la haine inassouvie, la déception qu'elle venait d'éprouver à Neuilly la tenaient éveillée. En somme, l'expédition n'avait servi à rien sinon à peupler ses nuits de quelques nouveaux fantômes. Il y avait eu bataille. Il y avait eu des morts. Mais Lise et Gérard lui échappaient. Lise surtout !... A cette pensée, La Veuve comprimait de sa main crispée les battements de ce cœur qui ne vivait plus que par la haine...

Parfois, cependant, elle songeait qu'elle aussi avait eu une fille...

Elle songeait que si cette fille n'était pas morte, que si, par un miracle, elle avait pu revoir sa petite Suzanne perdue jadis sur la route des Ponts-de-Cé, oui, elle sentait que d'autres sentiments se seraient glissés dans ce cœur maudit, que peut-être ces haines dont elle souffrait tant se seraient apaisées, que l'amour maternel d'autant plus puissant qu'il était pour ainsi dire accumulé en elle l'eût transformée... peut-être !

Mais alors, cette haine même redoublait d'intensité contre la fille des d'Anguerrand, contre Valentine... contre Lise!

Pourtant, l'expédition à Neuilly lui apportait un certain bénéfice : d'abord, elle tenait Zizi par qui sans doute elle apprendrait bien des choses. Ensuite la bouquetière dont elle pouvait redouter les dénonciations était également en son pouvoir, avec Rose-de-Corail. Enfin, — cela surtout aidait à l'apaiser — Jean Nib était mort.

Depuis l'affaire du Champ-Marie, Jean Nib était sa terreur constante. Souvent, dans ces heures effroyables qu'elle passait en tête à tête avec ses idées de mort, elle s'était dit :

— Oui, je fais la brave. Oui, je dis que je ne crains pas l'échafaud. Oui, par bravade, j'ai voulu porter le nom de la guillotine, et je m'appelle La Veuve !... Mais que de fois, la nuit, je me réveille, inondée de sueur et tremblante, lorsque dans mes rêves je me sens poussée sur la bascule, lorsque je vois le doigt de Deibler s'appuyer sur le bouton du déclic !... Alors, j'ai peur... et pourtant, au fond, je sens, j'espère, je crois que cela ne m'arrivera pas !... Mais Jean Nib, lui !... Lui n'est pas un jury que l'on peut attendrir ! Lui ne signera pas de grâce ! Que je me trouve jamais face à face avec lui, et je suis morte ! Morte sans avoir pu me venger ! Morte misérable, sans cette consolation de savoir que j'aurai au moins rendu le mal qu'on m'a fait !

Et lorsque La Veuve songeait ainsi, elle frissonnait et se barricadait.

Maintenant, Jean Nib était mort. Elle l'avait vu tomber sous le couteau de Biribi. Elle était au moins débarrassée de cette terreur parmi les terreurs qui la rongeaient.

Comme elle songeait ainsi, elle entendit une voiture entrer dans la cour. Elle sauta à bas du lit. Presque aussitôt, on frappa à la porte. Elle courut à l'antichambre et ouvrit. Tricot entra. Il souriait de son air bonhomme et paisible. Il posa sur un billot de bois oublié dans un coin la bougie qu'il tenait à la main, et dit :

— Ça y est, La Veuve. On m'amène mes locataires nouveaux... Seulement, dites donc, lorsque nous avons convenu la chose, vous m'avez parlé d'une seule locataire, une jeunesse que je devais loger au poulailler... nous étions convenus de cinq cents francs pour la quinzaine qu'elle devait y passer...

— C'est bon. Je sais. Au lieu d'une, on vous en amène trois. Eh bien, ça fera quinze cents francs. C'est ça que vous vouliez me dire, n'est-ce pas?... C'est entendu.

Tricot eut un bon sourire de satisfaction, et murmura :

— Si on n'avait affaire qu'à des clients comme vous, La Veuve, le pauvre monde ne serait pas si malheureux, et moi, il y a longtemps que je serais retiré.

FLEURS DE PARIS. — *L'homme, sans dire un mot, repoussa violemment Zizi qui roula au milieu de la chambre.*

Je m'en vais caser vos trois oiseaux. Il y a encore de la place pour trois autres, vous savez?...

Tricot reprit sa bougie et s'en alla...

La Veuve, sans s'inquiéter de la façon dont Marie Charmant, Rose-de-Corail et Zizi seraient *casés*, c'est-à-dire séquestrés, reprit sa place sur son lit, autant pour essayer de se reposer que pour réfléchir.

Elle attendait Biribi. Trois heures se passèrent, et le jour était tout à fait venu ; sur la route, il y avait des roulements de voitures, des piétinements de passants. La Veuve, debout maintenant, près de la fenêtre, examinait la route. Un corbillard passait. Un corbillard de pauvre, sorti de quelque hôpital. Un de ces enterrements du matin, conduit en hâte. Derrière le corbillard, deux femmes et un enfant galopaient dans la boue. C'était d'une affreuse tristesse.

— Encore un qui s'en va, ricana La Veuve, encore un qui a fini de souffrir. Et les imbéciles qui marchent derrière pleurnichent. Qu'est-ce qu'elles ont à pleurer? Celui qu'elles accompagnent ne souffrira plus. Je voudrais voir défiler l'enterrement de tout Paris, du monde entier... je hais Paris... je hais le monde... Ça serait fini une bonne fois... Il s'en va au cimetière où se trouve mon enfant...

Elle tomba dans une morne méditation dont des coups violents frappés à la porte finirent par la tirer. Elle alla ouvrir, ayant reconnu le signal, et Biribi entra en disant :

— De quoi, La Veuve ! C'est-y que vous dormiez, ou que vous étiez encore partie dans vos idées de l'autre monde? Ouf ! Je suis éreinté ! En v'là une nuit ! Non, mais quelle nuit !...

Le bandit se laissa tomber sur une chaise, et La Veuve, sans rien dire, tira d'un placard une bouteille d'eau-de-vie qu'elle plaça sur la table avec un verre. Biribi s'en versa une rasade qu'il avala d'un trait, et s'essuya d'un revers de main.

— Ouf ! Ça va mieux, continua-t-il. J'avais besoin de ça pour me remonter !

— Qu'est-ce qu'il y a? demanda La Veuve qui, dès le premier instant, avait remarqué la pâleur et l'air soucieux du bandit.

Biribi la regarda dans les yeux, et dit sourdement :

— Il y a, La Veuve, que Jean Nib m'a échappé !

— Ah ! fit simplement La Veuve.

Mais son teint était devenu plus livide, et un soupir d'angoisse lui avait échappé.

— Comment que ça s'est fait? demanda-t-elle au bout d'un instant de silence.

— Ça s'est fait, gronda Biribi avec un ignoble juron, ça s'est fait que ça m'apprendra à avoir du sentiment, de la pitié, des bêtises, quoi ! Pour une fois, ça m'a bien réussi !

— De la pitié? Toi !...

— Appelez ça comme vous voudrez ! Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au moment de fourrer Jean Nib dans le trou que nous avions creusé, au moment de l'allonger près des autres maccabées, voilà que je m'aperçois qu'il vivait encore ! Alors, j'ai pas voulu le fourrer dans le trou, et les copains ont dit qu'il valait mieux le flanquer à la Seine, voilà !...

— Et alors?...

— Alors, nous l'y avons flanqué à la Seine, voilà !...

Biribi serra les poings. Ses yeux s'injectèrent de sang, et sa face monstrueuse prit une expression de fureur et de terreur. La Veuve attendait, silencieuse, luttant, elle aussi, contre l'épouvante qui s'emparait d'elle.

— Donc, reprit le bandit, voilà que nous le jetons à l'eau. Les copains se mettent à filer comme s'ils avaient eu la rousse derrière eux. Moi aussi, je file. Mais au bout de quelques pas, je m'arrête comme si quelque chose me tirait en arrière, je me retourne, et qu'est-ce que je vois? Un pante, sorti de je ne sais où, qui entrait dans la barque ! Le temps de dire ouf, et voilà le pante qui pique une tête dans l'eau !... J'en ai vu trente-six mille chandelles. Je me rapproche de la Seine, je regarde, je me mets à descendre le fil de l'eau et bientôt je revois le pante qui nageait comme un poisson. Je m'arrête. Je ne savais plus ce qui m'arrivait. J'en étais comme fou... Puis, je finis par me persuader que le pante a bu un grand bouillon, et que, dans tous les cas, Jean Nib y a passé, vu qu'il était aux trois quarts estourbi quand nous l'avons jeté... Enfin, je me remets en marche, toujours suivant le fleuve, pour voir. Mais je ne voyais plus rien, et je commençais à me tranquilliser... Et voilà que tout à coup je les revois... Jean Nib et le pante ! Mouillés de la tête aux pieds... Et ils étaient en plein sur le quai ; ils marchaient... Jean Nib s'appuyait sur le pante ! Jean Nib était vivant !...

— Tu l'as laissé partir ! gronda La Veuve. Il fallait...

— C'est bien ce que je me suis dit, La Veuve ! J'ai ouvert mon surin, et j'ai marché sur eux... Juste à ce moment, voilà un sapin qui passe !... Il montait dedans, et en route !... Tonnerre de sort ! J'aurais donné ma peau pour deux sous !...

— Ça va bien ! murmura La Veuve avec une indicible expression d'amertume. Gérard envolé. Lise perdue. Et Jean Nib qui va nous tomber sur le dos un de ces quatre matins. C'est complet...

— Que voulez-vous ! fit Biribi d'une voix sombre. Une première fois, Jean Nib m'a suriné, et je suis revenu de la Pointe-aux-Lilas ; c'est moi qui le surine la deuxième fois, et il revient de l'affaire de Neuilly ; nous sommes manche à manche ; je sais bien qu'à la belle un de nous deux y restera. Moi je crois que ça sera lui... j'ai des atouts.

— Comment ça?...

— Lui ne sait pas où je suis ; moi je sais où il est. Si l'un de nous deux peut tomber sur l'autre à l'improviste, c'est moi...

— Tu sais où il est?...

— Vous pensez bien que j'ai filé le sapin. Jean Nib et le pante qui l'a tiré du bouillon sont entrés dans une maison de l'avenue de Villiers. Le pante doit être un richard, car la cambuse est tout ce qu'il y a de plus rupin...

*Voir l'*Œil de la Police* n°s 44 à 108.

— Avenue de Villiers, réfléchit La Veuve. Qui ça peut-il être? Qui peut avoir eu intérêt à sauver Jean Nib? Un inconnu? Un richard? Mais un richard ne se promène pas à trois heures du matin sur les berges de la Seine derrière Neuilly. Un richard ne se jette pas à l'eau pour sauver quelqu'un qui se noie. S'il est simplement égoïste, il passe, et voilà tout. S'il a beaucoup de pitié, énormément de pitié, il s'en va tranquillement au poste prévenir les agents. C'est que je les connais, les richards. Je suis payée pour les connaître !... Que faisait là, à pareille heure, l'homme qui a sauvé Jean Nib? Et qui est-il?... Biribi, ajouta-t-elle, nous allons ensemble avenue de Villiers. Frète un sapin du père Tricot, endosse la houppelande, tu me conduiras... Il faut que je sache...

— Dans une heure, je suis à vous, dit Biribi. Le temps de casser une croûte, et de jeter un coup d'œil au poulailler... faut bien que je voie comment se portent les poulettes...

— Bon. Pendant ce temps, amène-moi Zizi. Il doit en savoir long, ce gosse.

Quelques minutes plus tard, Zizi amené par Biribi comparaissait devant La Veuve. Zizi qui perdait rarement la tête avait préparé toute une histoire pour expliquer sa présence à la villa Pontaives. Le coup de couteau qu'il avait reçu le faisait souffrir, mais n'avait rien de dangereux ; les chairs de l'épaule étaient déchirées, voilà tout.

— Est-ce que ça te fait bien mal, mon petit Ernest? demanda La Veuve.

— M'en parlez pas. J'ai d'abord cru que mon compte était bon. Mais j'crois qu'ça sera rien. Dans huit jours, ça sera recousu. Seulement, ça me brûle, vous n'avez pas idée... Faudrait que j'aille me faire soigner par la mère Bamboche qui s'y connaît. Aussi, La Veuve, je vais vous dire arvoir, et m'tirer...

Zizi fit un mouvement vers la porte.

— Tu peux pas t'en aller comme ça, mon pauvre Zizi. Je te soignerai, moi. Je ne veux pas te laisser partir avant que tu sois guéri...

— Vous occupez pas, La Veuve... Guéri, je l'suis, c'est juré. Au contraire, ça m'a fait du bien, la petite saignée. J'avais trop de sang. Un jour ou l'autre, je s'rais péri d'apoplexie. A c't'heure, me voici d'aplomb. Allons, au plaisir, La Veuve...

Cette fois, il atteignit la porte sans que La Veuve essayât de le retenir. Il ouvrit. Mais derrière la porte, un homme était en sentinelle. L'homme, sans dire un mot, repoussa violemment Zizi, et, tranquillement, referma la porte.

— Mince de gnon ! glapit Zizi qui, avec un cri de douleur, alla rouler au milieu de la chambre.

— Alors, mon petit Ernest, reprit La Veuve, impassible comme si elle n'avait rien vu de cette scène rapide, alors, comme ça, tu habites Neuilly, maintenant?

— Dites donc, non, blague dans le coin, je veux m'en aller, moi ! fit Zizi en se relevant.

— Es-tu entêté ! Puisque je te dis que je veux te soigner !...

Zizi loucha un instant vers la fenêtre. S'il pouvait l'atteindre et l'ouvrir, c'était un jeu pour lui de se laisser tomber sur la route. Mais ce regard avait suffi. La Veuve poussa sa chaise devant la fenêtre et s'assit.

— J'suis pris ! songea Zizi qui frissonna de terreur. C'est bon, reprit-il à haute voix, vous avez raison, La Veuve. Il vaut mieux que je reste jusqu'à ce que j'sois recousu...

— Te voilà raisonnable. Alors, je reprends : Depuis quand habites-tu Neuilly?

— Moi ! Mais j'perche pas à Neuilly, vous l'savez bien, La Veuve...

— Alors, qu'est-ce que tu faisais là-bas? Tu vois, mon enfant, combien tu as été imprudent. Quand deux bandes se battent, faut pas se mettre en travers. Biribi et Jean Nib avaient un compte à régler, tu comprends?... Fallait pas te trouver là; tu as failli recevoir un mauvais coup...

— C'est bien fait ! Ça m'apprendra. Une autre fois, j'ouvrirai l'œil, et le bon ! D'ailleurs, Neuilly, j'y remets plus les pattes, pour commencer ! La première fois, j'm'y suis écorché pire qu'un lapin qu'on dépiaute ; la deuxième, v'là que j'suis saigné comme un goret... Non. En v'là z'assez ! Et puis, quand on m'y repincera à marcher avec Jean Nib, y fera chaud ! J'ai pas d'veine avec lui...

La Veuve, voyant que Zizi venait de lui-même à l'explication qu'elle désirait ardemment, écoutait avec une profonde attention sans que son visage décelât autre chose que l'intérêt qu'elle portait à Zizi.

— Oui, reprenait celui-ci, je crois qu'on peut tout vous dire, pas vrai, La Veuve? Y a du grabuge entre vous et Jean Nib. Mais vous n'êtes pas capable de le vendre... Donc, vous vous rappelez de la maison de Neuilly où nous avons été ensemble, où Jean Nib a été arrêté? Eh bien, il paraît que Jean Nib avait remarqué la maison voisine. Alors, v'là qu'y me rencontre y a trois ou quatre jours et qu'y m'dit : « Zizi, veux-tu m'aider à faire un riche coup que j'prépare avec Rose-de-Corail?... » Bien entendu, j'accepte. Il m'indique la maison; il me donne rendez-vous. A l'heure dite, j'arrive. Je trouve Jean Nib et Rose-de-Corail. On se prépare à faire des paquets. Et v'là que tout à coup, nous entendons du bruit. « C'est la rousse ! » que fait Rose-de-Corail. Nous étions en haut, pour visiter la maison. Pas moyen de filer. Cette fois, que j'me dis, j'suis frit ! Eh bien, pas du tout ! C'était pas la rousse, c'était Biribi... l'reste, vous l'savez...

— Et la bouquetière, que faisait-elle là?...

— Ah ! dites-le-moi et j'vous l'dirai. J'y ai rien compris. Et puis, je ne pensais guère à demander ceci ou cela. Fallait visiter dare-dare la cambuse et voir c'qu'on pourrait emporter...

Ce récit était plausible. La Veuve le crut ou ne le crut pas. Mais elle comprit que Zizi ne sortirait pas de cette explication, et qu'elle n'en apprendrait pas davantage.

— C'est bon, dit-elle, tu peux t'en aller.

— Chez moi?...

— Chez toi, si tu veux. Tu te feras soigner par la mère Bamboche.

— Veine ! songea Zizi en se dirigeant vers la porte. A la revoyure ! Et si vous avez besoin d'moi, vous savez où's que j'perche !...

Mais à peine Zizi eut-il ouvert la porte qu'une main vigoureuse s'abattit sur sa nuque, le poussant et en même temps, l'empêchant de crier : deux minutes plus tard, Zizi se voyait enfermer dans une pièce dont la fenêtre était garnie de solides barreaux...

— La Veuve est rien rosse ! songea le voyou en pâlissant. Qu'est-ce qu'elle veut faire de moi? Et qu'est-ce qu'elle a fait de Mlle Marie? Et de Rose-de-Corail?...

Un quart d'heure après cette scène, La Veuve montait dans une des voitures du père Tricot. Biribi était sur le siège, en cocher. La Veuve était brisée de fatigue. Mais la haine et la terreur la soutenaient. Le peu de repos qu'elle venait de prendre suffisait à ce corps de fer. Quant à l'esprit, il était infatigable, et jamais La Veuve ne s'était senti une telle lucidité. En se rendant avenue de Villiers, elle voulait simplement savoir qui était ce généreux inconnu qui avait sauvé Jean Nib. Ensuite, elle prendrait les mesures nécessaires pour se débarrasser à jamais de Jean Nib.

— Tant qu'il sera vivant, je ne vis pas, moi ! songeait-elle.

Le fiacre s'arrêta à cent pas de la maison où Biribi avait vu entrer Jean Nib soutenu par l'inconnu. Biribi désigna l'hôtel à La Veuve, puis reprit sa place sur le siège, engoncé dans son col, et sommeillant comme un brave cocher à l'heure qui attend son client.

Les conceptions de La Veuve étaient simples, — et par là mêmes redoutables. Une autre eût espionné dans le quartier, eût interrogé à droite et à gauche, et, au bout d'une heure, eût été suspecte à cent personnes. La Veuve alla droit à l'hôtel, et sonna, après avoir simplement pris la précaution de rabattre son voile sur son visage. Un valet de chambre vint ouvrir presque aussitôt. La Veuve dit paisiblement :

— Je viens apporter à Mme Morin la dentelle qu'elle a commandée chez ma patronne.

— Madame Morin? Vous faites erreur, ma brave femme, dit le domestique. C'est ici l'hôtel du comte et de la comtesse de Pierfort...

— Ah ! C'est sans doute à côté. Excuse...

La Veuve se retira et le domestique referma la porte.

— Comte et comtesse de Pierfort, songea La Veuve en rejoignant la voiture. Qu'est-ce que ça peut bien être?... Conduis-moi au commissariat, dit-elle à Biribi.

— Hein ! sursauta le bandit.

— Allons, marche, et ne fais pas l'imbécile !...

Trois minutes plus tard, Biribi, non sans pâlir, stoppait devant le commissariat du quartier. La Veuve entrait sans la moindre émotion apparente, et, introduite dans le cabinet du secrétaire :

— Monsieur, dit-elle, je suis Mme Morin. Je demeure avenue de Villiers, 120, au fond de la cour. Je suis rentière. J'ai un frère qui a disparu depuis trois jours ; (elle donna le signalement de Jean Nib); malheureusement, mon frère est faible d'esprit. Souvent, il a des idées noires et parle de se jeter à l'eau. Et, chose étrange, c'est toujours au fond de Neuilly qu'il veut aller se noyer : une folie qu'il a... Alors, l'autre soir, il est parti en disant qu'il allait à Neuilly... J'ai peur ! oh ! j'ai peur de quelque affreux accident... et je viens savoir...

— Madame, dit le secrétaire, jusqu'à cette heure, et depuis trois jours, on ne m'a signalé ici aucun accident de ce genre.

— Ah ! je respire !...

— Attendez, je vais téléphoner à mon collègue de Neuilly.

Dix minutes se passèrent pendant lesquelles le secrétaire se mit en communication avec le poste de Neuilly et correspondit avec son collègue.

— Rien, madame, fit-il en raccrochant les récepteurs. Au commissariat de Neuilly, depuis trois jours, on n'a reçu ni noyé, ni blessé... peut-être votre frère est-il rentré maintenant... S'il n'est pas rentré d'ici ce soir, veuillez m'en informer, et nous ferons commencer des recherches...

— Oh ! monsieur, que de remerciements ! fit La Veuve en se retirant.

— Bon ! pensa-t-elle, lorsqu'elle eut repris place dans la voiture. C'est un certain comte de Pierfort qui a sauvé Jean Nib. Or, ce comte de Pierfort n'a fait aucune déclaration au commissariat. Pourquoi?... Peu importe après tout. Ce qui est sûr, c'est que Jean Nib est soigné chez le comte de Pierfort. S'il l'eût fait conduire dans un hôpital, le commissariat eût été avisé... Il en a bien pour une bonne quinzaine...

Pendant quatre jours consécutifs, à des heures diverses, tantôt le matin, tantôt le soir, La Veuve revint avenue de Villiers, se mettre en surveillance devant l'hôtel de Pierfort.

Mais elle ne vit rien que les gens de la maison qu'à aucun prix elle ne voulait interroger.

Le cinquième jour, pourtant, elle s'y décida. Ayant mis quelques billets bleus dans son sac pour calmer les scrupules du domestique sur lequel elle avait jeté son dévolu, elle se rendit devant l'hôtel à l'heure où elle avait remarqué que cet homme sortait, c'est-à-dire vers dix heures du matin.

Placée de manière à voir tout ce qui entrait et sortait, La Veuve attendait depuis dix minutes, lorsque la porte cochère s'ouvrit et un coupé sortit...

Le coupé traversa au pas le trottoir, puis enfila l'avenue.

A ce moment, La Veuve jeta un rapide regard dans l'intérieur... et elle devint pâle... et ses yeux eurent un flamboiement terrible...

Dans le coupé, il y avait, assis côte à côte, un jeune homme et une jeune femme.

C'est sur la jeune femme que les regards de La Veuve étaient tombés... et La Veuve avait éprouvé un de ces frémissements de tout son être comme trois ou quatre fois dans sa vie orageuse elle en avait ressenti. Il y a des minutes qui contiennent une éternité de douleur ou de joie. Alors il semble que les liens fragiles de l'être humain soient trop faibles pour supporter le choc et se dénouent. Alors il semble que l'on va entrer dans la mort, ou que le cerveau, impuissant à calmer de telles sensations, va éclater. La folie ou la mort sont en effet le prix ordinaire de ces sensations anormales... c'est une de ces minutes que vivait La Veuve !

Dans cette jeune femme qu'emportait le coupé du comte de Pierfort, elle venait de reconnaître Lise !...

Mais La Veuve était une de ces natures exceptionnelles qui, comme Gérard, comme Adeline, domptent les crises les plus violentes de l'esprit. Une seconde, elle demeura éblouie; elle vacilla comme si un vertige s'emparait d'elle. Mais cela ne dura qu'une seconde... Déjà elle se remettait, et marchait au palefrenier qui fermait la porte cochère.

— Est-ce que ce n'est pas la voiture du comte de Pierfort qui vient de sortir?...

— Sans doute. Monsieur et madame vont faire leur tour au Bois.

— Ainsi, c'est la comtesse de Pierfort qui est dans la voiture?

— Sans doute. Si vous êtes une fournisseuse de la maison, adressez-vous à l'hôtel, fit le domestique impatienté, qui acheva de refermer la porte.

La Veuve s'éloigna d'un pas paisible. Mais si les passants qui croisaient cette femme habillée de noir, à l'allure indifférente, eussent pu voir ce qui se passait dans cette âme, les passants se fussent écartés avec terreur.

Paris est par excellence la ville de l'anonymat. Dans ces houles humaines qui roulent, évoluent, tourbillonnent, passent des figures qui servent de masques à des drames effroyables. Tous ces masques gardent leur secret. Ce banquier qui passe dans sa voiture en souriant va tout à l'heure se faire sauter la cervelle devant sa caisse vide. Cette femme, qui marche tranquille, ondoyeuse et souple, admirée, cache dans son manchon la fiole de vitriol qu'elle va jeter au visage d'une rivale. Cet homme qui lit son journal et paraît très attentif songe à la démarche suprême qu'il vient de tenter inutilement pour trouver la petite somme qui le sauverait. Les foules ignorent ces drames qu'elles ballottent comme les flots de l'océan ignorent les épaves qu'ils poussent et repoussent. Et comment en serait-il autrement? Dans l'effroyable cohue, dans la lutte pour la vie qui se précise plus âpre, plus violente au fur et à mesure que tombent l'une après l'autre les vieilles conventions destinées à masquer cette lutte, qui donc a le temps et le courage de regarder autour de soi?

Nul, parmi ceux qui, un instant, suivirent d'un coup d'œil distrait La Veuve descendant vers le centre de Paris, ne dut et ne put voir en elle qu'une passante, figure banale, cent millième édition de la même estampe...

— Comtesse de Pierfort ! songeait-elle. Comment? Le comte de Pierfort, je ne l'ai pas vu. Mais je n'ai pas besoin de le voir, lui ! Si la comtesse de Pierfort c'est Lise, le comte de Pierfort c'est Gérard. Est-ce que cette fois je les tiendrais vraiment?...

Parvenue place Vendôme, elle entra à l'Impérial-Hôtel et se fit conduire à l'appartement somptueux qu'habitait Adeline sous le nom de comtesse de Damart.

— Eh bien ! demanda vivement Adeline, avez-vous du nouveau?

— Et vous? fit La Veuve.

Adeline secoua la tête avec désespoir.

— Rien ! murmura-t-elle. Si quelques jours encore se passent, nous sommes perdues. Je connais Gérard. C'est une bataille à mort qui est engagée entre nous. Si je ne le tue pas, il me tuera.

— Eh bien ! fit alors La Veuve, ce que vous n'avez pas trouvé, je l'ai trouvé moi ! J'ai vu Lise.

Adeline ne posa pas une question à La Veuve. Mais son teint se plaqua de taches rouges. Son sein se souleva. Ses yeux lancèrent des éclairs... La Veuve continua :

— Elle habite avenue de Villiers. Elle s'appelle comtesse de Pierfort, et vous vous doutez bien, n'est-ce pas, que le comte de Pierfort, c'est Gérard. Je l'ai vue dans son coupé. Madame allait faire son tour au Bois. Je ne l'ai vue qu'un instant, mais cela m'a suffi pour lire sur son visage et dans son attitude tout le bonheur que nous n'avons jamais connu ni vous ni moi...

Adeline grinça des dents. La Veuve maintenant, accumulait les détails, dépeignait l'élégante toilette de Lise, et ces détails, Adeline les écoutait avec une morne avidité.

— Et lui ! gronda-t-elle.

*(Lire la suite au prochain numéro.)*

## DE LA POLICE
# DANS L'OUEST

**LES REMORDS D'UN CONDAMNÉ.** — Condamné à dix-huit mois de prison et à la relégation pour outrages publics à la pudeur, un homme de 43 ans s'est pendu dans sa cellule.

Les gardiens découvrirent le corps et firent tout ce qu'ils purent pour le ranimer, mais les soins demeurèrent inutiles. ROUEN.

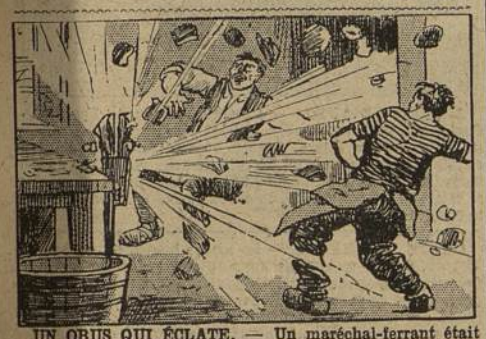

**UN OBUS QUI ÉCLATE.** — Un maréchal-ferrant était occupé à démolir un obus pour en faire une hache, lorsque, tout à coup, l'obus éclata, défonçant le plafond de l'atelier et lézardant les murs de la maison. Le maréchal et son ouvrier furent projetés à terre ; le second eut le ventre ouvert. VANNES.

**NOYÉE DANS UNE MARE.** — Dans l'après-midi de dimanche, un jeune domestique de ferme se dirigeait vers une commune voisine. Près d'une ferme, il aperçut dans une mare le corps d'une femme âgée, étendue sur le sol, la tête plongée dans l'eau. Cette femme est inconnue dans la contrée. ÉPOUVILLE.

### UN FOU PHILANTHROPE

Emu de la misère épouvantable régnant dans l'East-End, à Londres, un employé d'un marchand de cuivre spécula avec l'argent de la maison pour subvenir aux dépenses d'une œuvre de secours. Il perdit ainsi 665.250 francs à l'insu de la maison, s'enfuit le 20 août et fut arrêté à Liverpool.

Les chefs de la maison ayant pitié de la femme et de l'enfant du coupable ont commencé par les doter de 20.000 francs. Puis, constatant que l'abus de confiance de leur employé était vraiment un acte de folie philanthropique, ils ont demandé au tribunal de se montrer clément. Le tribunal a infligé seulement un an de prison à cet employé.

### LES ERREURS DE LA JUSTICE

Le 8 janvier 1908, le tribunal d'Alger condamnait le nommé Maille, pour abus de confiance, à quatre mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

Pour avoir enfreint cet arrêt d'interdiction, les tribunaux de Bougie, de Toulon, de la Seine et de Marseille condamnèrent ledit Maille, depuis et successivement à des peines diverses.

Enfin, c'est pour une infraction nouvelle au même arrêt qu'il était traduit cette demande devant la 11e chambre correctionnelle.

Alors, le président s'aperçut que le délit pour lequel les juges algériens le frappèrnt d'abord ne saurait entraîner d'aucune manière l'interdiction de séjour.

Donc, Maille fut condamné cinq fois à tort. Un rien !

De son aventure, il semble résulter : 1° Que certains magistrats connaissent mal le code ; 2° qu'avant de s'établir voleur, on doit le bien connaître soi-même, afin de pouvoir les en instruire au besoin...

Et puis, que dites-vous des avocats qui défendirent Maille tour à tour, sans consulter seulement son casier judiciaire, et qui le laissèrent condamner cinq fois par erreur, en violation formelle de la loi !

# MEMENTO DE LA COUR D'ASSISES

**LES ASSASSINS D'UN GARÇON DE RECETTES.** — Devant le jury de la Seine, ont comparu les jeunes Tissier et Demarest, tous deux âgés de 17 ans qui, le 30 septembre dernier, tuèrent à coups de couteau et de fer à repasser, le garçon de recette André au moment où celui-ci leur présentait une traite qu'ils avaient d'ailleurs tirée sur eux-mêmes.

Quelques instants plus tôt, ils avaient tenté de tuer un autre garçon de recette qui leur présentait une première traite tirée dans les mêmes conditions.

Les deux bandits ont raconté leur crime avec un cynisme déconcertant.

L'avocat général Peysonnié a prononcé un réquisitoire impitoyable.

— Vous avez affaire à des malfaiteurs pleinement responsables, a-t-il dit, à des fanfarons du crime ! Eh bien, c'est une fanfaronnade qu'il faut faire cesser. Je vous demande de répondre *oui* à toutes les questions posées, et de garder sur les circonstances atténuantes le silence qui entraîne la condamnation à mort !

Avec beaucoup de talent et de tenue littéraire, Me Henri Millevoye demande au contraire un peu de pitié pour Tissier qui se trouve précisément à cet âge critique où les passions naissantes se manifestent avec le plus de violence et qui n'avait pas bénéficié d'une éducation surveillée pour y résister comme il l'eût dû faire.

C'est dans le même sens que va plaider également Me André Hesse.

Après une heure et quart de délibération, le jury revient.

Le verdict est affirmatif sur les vingt-et-une questions qui avaient été posées au jury et muet sur les circonstances atténuantes.

*C'est la peine de mort pour les deux accusés.*

Mais cette impitoyable sentence ne les émeut guère, du moins en apparence. Tissier et Demarest l'écoutent sans rien perdre de leur impassibilité. Ils devaient bien s'y attendre.

— Tout de même, fait remarquer à voix basse Demarest à son défenseur, ils auraient dû ordonner mon examen mental, car je ne suis pas responsable.

Disons enfin que la Cour a alloué à la Société Générale, partie civile au procès, la restitution du contenu de la sacoche de son malheureux garçon de recettes, ajoutant dans son arrêt que seront civilement responsables de cette restitution Mme Emma Tissier et M. Joseph Demarest, la mère et le père des deux condamnés.

**L'ASSASSINAT D'UNE FERMIÈRE.** — La Cour d'assises du Nord a jugé le journalier Schapman, 20 ans, demeurant à Watten, accusé des crimes d'assassinat et de vol qualifié.

Le 20 mars 1910, vers 9 heures du matin, M. Polydore Cloet, cultivateur à Wulverdinghe, quittait sa ferme pour se rendre à la messe ; il était rejoint trois quarts d'heure plus tard par son fils Julien, âgé de seize ans et Mme Cloet restait seule à la maison. En rentrant, à 11 h. 45, le jeune Cloet aperçut, dans la cour de la ferme, de larges flaques de sang et il constata avec étonnement que la porte d'entrée était fermée à l'intérieur. Sous cette porte, il aperçut sa mère étendue sans vie. Le jeune Cloet, effrayé, se mit à la recherche de son père et revint avec lui à la ferme. Les deux hommes durent pénétrer dans la maison d'habitation par une porte de derrière et c'est alors qu'ils se trouvèrent en présence du cadavre de Mme Cloet, à côté duquel gisait l'arme du crime : une hachette couverte de sang. Dans une garde-robe non fermée à clef et placée dans une chambre toujours close, on avait soustrait une somme de 5.000 francs en billets de banque.

Les recherches pour découvrir l'assassin n'aboutirent pas. Ce n'est que dans les premiers jours de décembre que les gendarmes de Watten furent avisés que Julien Schapman, domestique de ferme à Watten, se livrait à des dépenses exagérées. Une perquisition opérée dans l'écurie où couchait ce dernier, fit découvrir 2.900 francs, que Schapman avait dissimulés. Invité à s'expliquer, ce dernier ne tarda pas à faire des aveux complets.

Le jury rend un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes ; en conséquence, Schapman est condamné aux *travaux forcés à perpétuité.*

**UN SATYRE ACQUITTÉ.** — Devant la Cour d'assises des Landes, est venue l'affaire de Saint-Vincent-de-Tyrosse, qui souleva dans le pays, à l'époque où elle se produisit, la plus intense émotion. Rappelons sommairement les faits :

A Saint-Vincent-de-Tyrosse habitait une veuve, la femme Laffitte, mère de cinq enfants, qui vivait maritalement avec un de ses voisins, un journalier nommé Laurent, âgé de quarante-trois ans. Le 1er juillet dernier, un des enfants qui vivaient avec leur mère, la jeune Léontine, âgée de neuf ans, disparaissait subitement. Toutes les recherches entreprises pour la retrouver ce jour-là et le lendemain furent inutiles, et bientôt la rumeur publique accusa Laurent d'avoir, de complicité avec sa maîtresse, fait disparaître l'enfant.

Les témoins ont défilé nombreux et accablants, mais la preuve du crime n'a pu être faite.

La cause que Me de Laurens, avocat au barreau de Dax, avait à défendre était des plus difficiles. Il s'efforce de désagréger le faisceau de preuves édifié contre son triste client ; il n'y parvient qu'en partie. En terminant, il met en garde les jurés contre une erreur judiciaire possible ; car pas une preuve matérielle n'a pu, dit-il, être relevée contre Laurent.

Le jury, après une délibération qui a duré trois quarts d'heure, rentre dans la salle des assises. Il a répondu à deux questions sur quatre qui lui étaient posées, laissant les deux autres sans réponse. En conséquence, Laurent est acquitté. Des huées ont accueilli ce verdict inattendu.

## DANS LES COLONIES

**LES BUVEURS DE SANG.** — A la Réunion, la célèbre bande des « Buveurs de sang » qui terrorisa l'île pendant si longtemps, a comparu devant la Cour d'assises de Saint-Denis ; les audiences ont tenu sept journées ; l'affaire était venue en première fois devant la Cour de Saint-Pierre, dont l'arrêt avait été annulé pour vice de forme par la Cour de cassation ; devant la Cour de Saint-Pierre, les huit prévenus avaient été condamnés à mort ; devant la Cour de Saint-Denis, trois d'entre eux seulement, Sitirane, Fontaine et Saint-Ange, les chefs de la bande, ont été condamnés à mort ; leurs complices : Baraka, Ambiri, Assouadi, Rivière et Coutapaquois ont été condamnés aux travaux forcés.

Les « Buveurs de sang », qui sont des noirs ou des hindous affiliés à une secte secrète, ont commis de nombreux crimes dans des conditions épouvantables : ils assassinaient les gens à coups de barre de fer, leur ouvraient la gorge et buvaient leur sang. L'arrestation de ces bandits a mis heureusement fin à leurs effroyables pratiques et la condamnation de leurs chefs donnera à réfléchir aux noirs et aux hindous qui auraient la tentation de les imiter.

## A L'ÉTRANGER

**UN COMPLOT AU JAPON.** — Au mois d'août de l'année dernière, de nombreuses arrestations étaient opérées au Japon, pour complot contre le mikado.

Les inculpés étaient au nombre de vingt-six, dont une femme, Mlle Soungano ; mais le personnage principal était le socialiste Kotoku, homme cultivé, traducteur de Mark, de Tolstoï et de Kropotkine.

Le 9 novembre, la Cour de cassation de Tokio, constituée en chambre des mises en accusation, déférait les accusés à la cour d'assises.

Malgré le talent d'éminents défenseurs, dont plusieurs sont membres du Parlement japonais, comme les juristes Hanaï, Ouzawa et Isabé, les vingt-six accusés viennent d'être condamnés à mort, en vertu de la disposition suivante de la loi de leur pays :

*Toute personne ayant attenté ou ayant préparé un attentat contre l'empereur sera punie de mort.*

Après avoir écouté la sentence, l'un des condamnés à mort se dressa en criant : « Benzaï ! » Tous les autres l'imitèrent.

Le docteur B. Kotoku, levant les bras, cria : « Vive l'anarchie ! »

Tous les prisonniers avaient le sourire aux lèvres pendant la lecture du jugement.

Mme Kotoku salua les spectateurs en disant : « Nous vous demandons pardon à vous tous. »

Il résulte des dernières nouvelles que le docteur Kotoku et sa femme seront exécutés.

Sur 24 révolutionnaires condamnés à mort, 12 bénéficient d'une commutation de leur peine en réclusion perpétuelle.

### LES PETITS MARTYRS

Intrigués par des gémissements provenant d'un logement, à Linas, les voisins prévinrent le garde champêtre qui enfonça la porte.

Le spectacle était épouvantable : couvert seulement d'un vieux sac troué, un petit garçon de onze ans, qui vit de la charité publique, était couché, complètement nu, sur une paillasse pourrie par l'urine, dans une pièce basse, sans lumière et où régnait une odeur fétide.

Le pauvre gosse, qui n'avait pas mangé depuis vingt-quatre heures, claquait des dents et était en proie à une fièvre violente. Le médecin local ordonna le transfert du malade à l'hôpital de Montlhéry, où, du reste, il décéda peu après.

Le père qui est berger ne fait, chez lui, que de courtes apparitions tous les quinze jours. La mère seulement travaille. La fille aînée, qui a la garde de la marmaille, passe souvent de longues heures au dehors.

Par ordre de la municipalité, le taudis a été nettoyé. Il y a deux ans, les parents de l'enfant avaient été accusés d'avoir laissé un de leurs bambins mourir de faim.

L'enfant martyr a été inhumé. Le père a regagné son domicile — une bicoque d'un loyer annuel de 96 francs — dans un complet état d'ébriété. Quant à la mère, elle a répondu « que cela ne regardait personne ».

La fille interrogée aussi a dit : « J'étais obligée de laisser le petit tout nu parce qu'il s'oubliait dans sa chemise ».

Une enquête est ouverte par le Parquet.

## DE LA POLICE
# DANS LE SUD-OUEST

**LA FIN D'UN MATCH.** — Au cours d'un match de football pour le championnat de l'Atlantique, une des équipes, voulant à tout prix s'assurer la victoire, chargea l'équipe

adverse avec une véritable sauvagerie. Presque tous les membres de cette équipe furent blessés ; un soldat eut le crâne fendu, un artilleur eut le bras fracturé. COGNAC.

**ENTRAINE PAR UN BŒUF.** — En revenant de Beauville où il avait fait ferrer un bœuf, un métayer avait enroulé à son poignet la corde qui maintenait l'animal. Effrayé par des chiens, le bœuf s'emporta, entraînant avec lui le malheureux métayer qui fut relevé couvert de blessures. BEAUVILLE.

**UNE IMPRUDENCE.** — Tout en faisant sa classe, un instituteur remplissait une lampe à essence qu'il avait tout d'abord allumée. Soudain, la lampe prit feu et éclata projetant des flammes sur les élèves. Sept d'entre eux furent blessés, l'instituteur fut brûlé vif. CAJAC.

### DES CHEVAUX QUI HÉRITENT

Un richissime propriétaire de Miskolez, en Hongrie, était depuis longtemps brouillé avec ses neveux et nièces.

Mort récemment, il a légué toute sa fortune, évaluée à plusieurs millions, à ses douze chevaux. La Société protectrice des animaux de Budapest, nommée executrice testamentaire, devra veiller à ce que ces bêtes soient traitées avec le plus grand soin jusqu'à la fin de leurs jours.

Lorsque l'une de celles-ci viendra à mourir, elle sera remplacée par une autre, que désignera une commission spéciale. Le nombre de douze sera ainsi toujours au complet.

Les héritiers naturels du défunt attaquent ce testament.

### UN MILLIONNAIRE EMPOISONNÉ

La ville de Weeling, dans le West-Virginia (Etats-Unis), est en émoi. Un industriel millionnaire de cette ville, M. John Schenck, d'une constitution athlétique, est mourant, empoisonné, dit-on, par sa femme, qui était auparavant sa domestique.

M. Schenck, marié depuis deux ans, est rentré en Amérique en juin dernier avec sa femme, après un long voyage en France. A peine rentré, il commença à dépérir, et les médecins appelés constatèrent un empoisonnement chronique par l'arsenic. Une douzaine de bouteilles d'eau minérale, envoyées par sa femme à la maison de santé où il était soigné, furent analysées et on constata que toutes contenaient une notable quantité d'arsenic.

Sur cette découverte, une plainte fut portée par les parents du millionnaire, mécontents depuis longtemps déjà de cette mésalliance, et Mme Schenck fut immédiatement emprisonnée.

Les habitants sont divisés en deux camps : les uns pour les parents du millionnaire contre la jeune femme, qu'ils accusent d'avoir déjà essayé de faire tuer son mari, en offrant mille dollars à un chauffeur pour qu'il provoquât un accident d'automobile ; les autres pour la femme qu'ils déclarent incapable de faire du mal. En tous cas, le malade est mourant.

## DE LA POLICE
# DANS PARIS

**UN IVROGNE ROUÉ DE COUPS.** — Deux soldats de l'infanterie coloniale regagnaient, vers onze heures du soir, le bastion du boulevard Masséna, où ils sont casernés. Ils traversaient la rue de Tolbiac pour s'engager dans l'avenue d'Ivry, quand un individu s'approcha d'eux et les insulta. Les deux militaires continuèrent leur chemin sans se préoccuper de l'importun, qui paraissait pris de boisson. Mais cette attitude rendit furieux l'ivrogne, qui, s'armant d'un couteau, bondit vers les « marsouins » en les menaçant. Cette fois, les soldats perdirent patience; ils tombèrent sur l'alcoolique et lui administrèrent une telle correction qu'il resta étendu sur la chaussée. (XIII^e Arr.)

**HORRIBLE SUICIDE.** — Étonné de n'avoir pas vu descendre un de ses locataires, ouvrier peintre âgé de 18 ans, le patron d'un hôtel monta à la chambre de l'ouvrier. Il vit celui-ci, couché sur son lit. Le malheureux après s'être ligoté les jambes aux barres du pied du lit, s'était enserré le cou dans une ceinture de flanelle attachée à la tête du lit et avait tiré de toutes ses forces jusqu'à ce que l'asphyxie l'eut terrassé. (XII^e Arr.)

**ÉTRANGE TROUVAILLE.** — Gare de Lyon, on a trouvé sous la banquette d'un wagon, un paquet qui contenait du soufre en poudre, de la poudre noire, une mèche, de la mélinite en poudre et onze lames de mélinite. (XII^e Arr.)

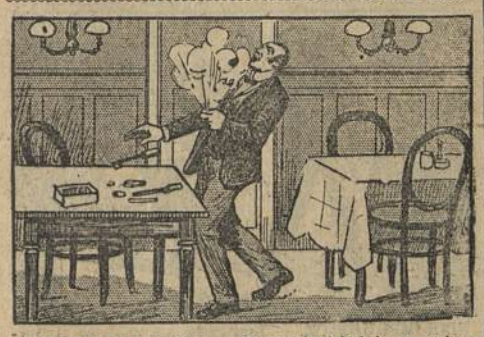

**VICTIME DE L'IMPOT.** — Pour obéir à la loi, un restaurateur voulut placer lui-même sur son briquet la plaque obligatoire. Mais il avait oublié de vider le réservoir à essence. Lorsqu'il plaça le fer à souder sur l'appareil, celui-ci explosa et le restaurateur fut grièvement blessé aux mains et au visage. (VIII Arr.)

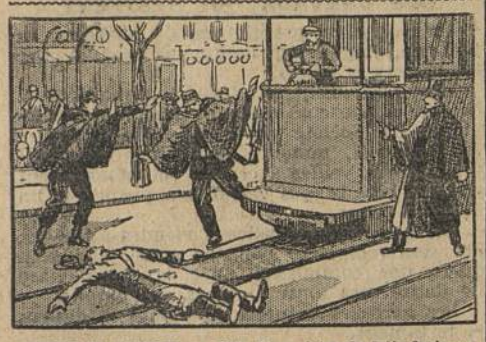

**FOLIE TRAGIQUE.** — Pris d'une crise de folie furieuse, sur le boulevard de Strasbourg, un chimiste se précipita sur la voie du tramway et se coucha en travers des rails. Un tramway qui arrivait put être arrêté à quelques centimètres du malheureux fou que les agents emmenèrent. (X^e Arr.)

**UNE FEMME POIGNARDÉE.** — Un individu a frappé de trois coups de couteau, une femme de 24 ans. Le commissaire de police a fait transporter la blessée à l'Hôtel-Dieu. Le meurtrier, qui voulait tuer la jeune femme parce qu'il accusait cette dernière de l'avoir dénoncé comme délateur, est activement recherché. (I^er Arr.)

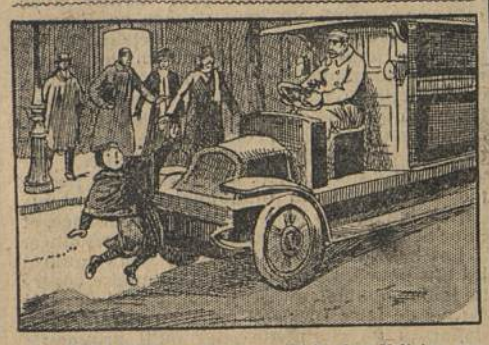

**UN ÉCRASEUR.** — En traversant la place Voltaire, vers 8 heures du soir, un petit garçon de sept ans a été renversé par une automobile dont le chauffeur prit la fuite sans s'occuper de sa victime. Le pauvre enfant a été transporté à l'hôpital, dans un état grave. (XI^e Arr.)

# AUTOUR D'UN CLOCHER

— Mon garçon, fit le docteur Drouet, en se tournant vers son ami, Robert Samson qui fumait un cigare, allongé dans un large fauteuil, vous allez tous deux, Lucy et toi, tout droit, tu ne sais pas où?

— Non, répliqua Samson.

— A l'asile d'aliénés, à la maison de santé!

— Merci du compliment!

— Mais c'est évident. Toi, l'aviation t'a tourné la tête. Ton nouveau modèle de monoplan, crois-tu que c'est avec cela que tu vas pouvoir avoir raison des autres inventions du même genre? C'est de la folie, mon ami.

— Nous verrons bien. Bon. C'est entendu pour moi, et Lucy?

— Lucy? elle est aussi folle que toi. Ton genre, c'est l'aviation. Elle, ce sont les exercices physiques, les sports, l'athlétisme... En dehors de cela, pas de salut. Elle fait de l'auto, de la bicyclette, du ski, du patinage, du jiu-jitsu, que sais-je encore? Pourquoi pas de la boxe anglaise? Eh bien, mon cher, à ce petit jeu-là, pensant uniquement à cela, Lucy sous cette obsession perdra fatalement toute sa raison.

Robert Samson partit d'un grand éclat de rire et répliqua:

— Mon vieux Drouet, tu parles comme un sage. C'est entendu. Mais dire que, parce que Lucy et moi, nous faisons du sport à outrance, nous sommes destinés à finir nos jours dans un cabanon, il y a loin. Tu diras ce que tu voudras, mais tu verras qu'avant la fin de l'année mon aéro volera dans les airs, et demain, tu auras le plaisir d'apercevoir Lucy de Valmont, ma fiancée, monter au haut du clocher de l'église de Montmiron.

— Comment cela?

— C'est comme je te le dis.

— Mais enfin? Tu veux plaisanter?...

— Nullement. Demain Lucy s'agrippant aux barreaux de l'échelle de corde, placée par les couvreurs, pour réparer le clocher de l'église de Montmiron, montera là-haut. Elle se propose en outre de se tenir debout sur le chapiteau qui le termine et de planter son bonnet de laine blanche, sa coiffe de ski sur le coq doré qui domine le clocher.

— C'est bien ce que je te disais, la voilà bien la folie, pure et simple.

— Pas du tout. Elle a fait de tous les sports, mais ignore encore celui-là. Et puis, à te dire vrai, mon bon Drouet, c'est histoire d'ennuyer sa rivale, Thérèse Verneuil. Plantant son bonnet là-haut, elle la défie d'aller l'y chercher. Car tu n'es pas sans savoir que Thérèse aussi est une *sportwoman*.

— Je suppose que tu vas empêcher cette sotte exhibition de la part de Lucy.

— Moi? Jamais de la vie. D'abord je te ferai remarquer que je n'ai encore aucun droit sur elle. Nous ne sommes que fiancés et il ferait beau voir que je lui impose mes volontés!

— Très bien. J'irai alors voir son père, le Colonel de Valmont, je le préviendrai, et nous verrons si...

— Le colonel? Il est absent, et ne reviendra pas avant la fin de la semaine...

— Oh! je saurai bien empêcher cette folle équipée!

— Je ne crois pas. Et si tu le faisais, Lucy et toi, vous ne seriez plus bons amis.

— Eh bien nous verrons. Maintenant, sauve-toi, car c'est l'heure de ma consultation. Que penseraient mes malades en voyant chez moi un pauvre fou, bon à lier, comme toi?

Fort heureusement que les malades du docteur Drouet étaient peu nombreux ce jour-là et que les maux dont ils souffraient n'étaient pas des plus graves, car l'ami de Robert Samson pensait moins à ses ordonnances qu'au moyen d'empêcher Lucy de Valmont de se rompre le cou.

Sa consultation terminée, il alla à l'église de Montmiron, releva le nom du couvreur, chargé des réparations du clocher, et s'en fut de suite trouver celui-ci.

Après lui avoir exposé le but de sa visite, et quand l'autre l'eut bien écouté, il ajouta:

— Alors, c'est bien entendu, vous ne laisserez pas traîner le bas de l'échelle de corde; remontez-la à hauteur des fenêtres en ogives, de façon que Mlle de Valmont ne puisse pas monter.

— Moi? fit l'ouvrier. Et pourquoi? Si c'est son idée à c'te femme? C'est-y moi qui peut l'en empêcher? Et puis, d'ailleurs, moi j'm'en moque, elle m'a donné un louis pour la laisser monter...

— En voici trois pour l'en empêcher. Vous lui rendrez son louis et en gagnerez deux.

— Ah non, je n'ai qu'une parole. Elle veut monter là-haut, eh bien qu'elle y aille. Et puis, à vous dire vrai, moi j'aime les femmes qui n'ont peur de rien, ça change tant des autres!

— Alors, vous voulez vous obstiner; eh bien, mon ami, s'il arrive un accident, vous aurez à vous le reprocher toute votre vie.

Et, sur ces mots, le docteur Drouet s'éloigna, plein d'une dignité que relevait encore une sourde colère.

Il aimait Robert, comme un vieux camarade d'enfance et éprouvait une sincère affection pour celle qui devait sous peu devenir sa femme.

. . . . . .

Le docteur Drouet avait coutume de se lever chaque jour à sept heures, hiver comme été.

Ce matin-là, il ne dérogea donc pas à son habitude; mais, comme les fenêtres de son appartement donnaient sur la place de l'église, il ne put s'empêcher de jeter les yeux sur ce clocher que Lucy de Valmont se proposait ce même jour d'escalader.

— Ah, mon Dieu! s'écria-t-il, elle y est!

On apercevait, en effet, gravissant les barreaux de l'échelle du couvreur, un adolescent, en costume de cycliste qui, bravement, montait au haut du clocher.

C'était Mlle de Valmont.

Elle était maintenant parvenue au chapiteau qu'elle escalada facilement, se tenant debout dessus, les pieds joints.

Elle venait de retirer son bonnet de ski, et le plantait sur le coq du clocher.

Puis Lucy demeura là, s'accrochant du bras à la pointe de fer du clocher.

Qu'attendait-elle donc pour descendre, maintenant qu'elle avait accompli son acte de folie?

De suite Drouet comprit... La malheureuse, parvenue au sommet, se trouvait prise de vertige, et n'osait pas redescendre.

Ah! combien le docteur maudissait en ce moment les femmes en général et celles qui font du sport en particulier!

Drouet se vêtit en toute hâte d'un pantalon, d'un pardessus, enfila ses chaussures sans même les boutonner, prit un chapeau et, tout d'une traite, se rendit chez le couvreur, qu'il fit lever aussitôt en lui contant ce qui arrivait à Lucy de Valmont.

L'ouvrier se rendit en courant à l'église et commença à gravir l'échelle pour sauver la jeune fille qui s'attachait de plus en plus à la pointe de fer du clocher.

Drouet comprit que lorsque le couvreur serait parvenu à l'atteindre, Lucy, terrifiée, ne se laisserait pas emporter, ne se confierait jamais à cet homme, au milieu des airs.

Elle ne criait certainement pas, mais on pouvait voir ses yeux hagards qui dénotaient une crainte insurmontable.

Que faisait Robert Samson?

Quittant la place de l'église, le docteur se rendit aussitôt chez lui et le força à sortir de son lit.

— Lucy, fit-il, haletant...

— Eh bien? interrogea l'aviateur.

— Eh bien, elle est au haut du clocher...

— Déjà? Elle m'avait dit qu'elle n'y monterait qu'à huit heures...

— Oui, mais elle t'a brûlé la politesse, et voilà près d'une demi-heure qu'elle se morfond là-haut, les deux pieds joints sur le chapitau, prise d'un terrible vertige, à 80 mètres au moins dans les airs.

— Pourquoi ne descend-elle pas?

— La belle question! Parce qu'elle a peur, pardi! Le couvreur est monté pour la sauver, mais il est impossible de l'arracher à la pointe de fer du clocher à laquelle elle se tient solidement attachée d'un bras. Ah, mon ami, tu as fait du joli avec tes expériences sportives! Parlons-en! Sais-tu ce qui va arriver? Lucy a déjà le vertige, la tête va complètement lui tourner, et tu vas la voir venir s'abîmer sur la place de l'église!...

— Mais que faire? Si le couvreur ne peut la sauver de cette dangereuse situation?...

— Que faire? C'est toi qui le demandes? Toi, l'aviateur Samson? Eh bien, et ton fameux monoplan? Ta merveilleuse invention?

— Quoi? Tu voudrais?

— Mais naturellement, qu'il soit bon à quelque chose, au moins, ton aéroplane...

— Au fait, tu as raison, Drouet... Viens m'aider à le sortir du hangar?

Quelques instants après, les deux hommes mettaient l'aéro sur le terrain, le moteur ronflait bientôt, et le monoplan s'élevait graduellement dans les airs, comme un oiseau géant.

Sous la direction de Robert Samson, l'appareil décrivit d'abord de grands cercles qui allèrent ensuite en se rapetissant, ayant toujours le clocher de l'église de Montmiron comme centre.

Samson s'était aussi muni d'une longue corde qu'il lançait maintenant à Lucy de Valmont, pour que celle-ci pût s'y accrocher, car il ne pouvait s'approcher de trop près, craignant de casser le bois de son appareil et de courir ainsi à une mort certaine.

Mais, sous l'influence de la peur, la jeune fille n'abandonnait toujours pas la tige de fer à laquelle elle se cramponnait désespérément.

Robert vit bien qu'il lui serait impossible de la sauver ainsi, et remonta un peu dans les airs, tout en décrivant des cercles avec son appareil.

Puis, fonçant soudain sur le clocher et planant au-dessus, il lança de nouveau la corde qui, munie d'un nœud coulant, cette fois, encercla la jeune fille, au défaut de l'épaule droite et sous l'aisselle gauche.

Puis, actionnant son moteur, il s'éleva encore, tenant Lucy évanouie, au bout de la corde, et dans un vol plané, vint atterrir au beau milieu d'un champ.

Le docteur Drouet qui avait anxieusement suivi les péripéties de ce drame de l'air, accourut des premiers auprès d'eux.

Grâce aux soins qu'il s'empressa de prodiguer à Lucy de Valmont, celle-ci revint à elle.

— Eh bien? lui dit-il.

— Oh! jamais je ne recommencerai! murmura la jeune fille, à peine remise. C'est terrible, ce qu'on éprouve là-haut!

— Dis donc, fit Robert Samson en s'adressant au docteur, je croyais que mon monoplan ne valait rien... Qu'en penses-tu maintenant?

(*Reproduction interdite.*)

## DE LA POLICE
# AUTOUR DE PARIS

**L'IVROGNE ET LE MOLOSSE.** — Abominablement ivre, un homme de vingt-cinq ans, s'amusait, à exciter contre les passants, terrorisés, un énorme et redoutable molosse. Témoin de ce jeu dangereux, l'agent Camus voulut le faire cesser; mais l'ivrogne, furieux d'être dérangé, se rua sur le sergent de ville et le frappa à coups de pied et de poing, tout en essayant de le faire mordre par le chien. L'infortuné gardien allait succomber, lorsqu'arrivèrent, heureusement, deux de ses collègues, avertis par les promeneurs. Ils purent maîtriser le forcené. PANTIN.

**ACCIDENT D'AUTO.** — Près du hameau de Pouilly-le-Fort, une belle automobile passait à toute allure quand un pneu arrière éclata. L'auto fit une embardée énorme et alla s'écraser contre un arbre. Des deux voyageurs qui se trouvaient dans le véhicule, l'un projeté sur la chaussée, se releva indemne, l'autre, un avocat, pris sous la voiture, eut le crâne fracturé. MELUN.

**CHUTE DE CHEVAL.** — Le jockey bien connu, Thomas Vickers, âgé de vingt-trois ans, au service de l'entraîneur Georges Bartholomew, à Gouvieux, vient de faire une assez grave chute de cheval. Il se livrait, un matin, à des exercices, sur le champ d'entraînement des Aigles, lorsque sa monture, prenant peur, fit un si brusque écart, que le cavalier, désarçonné, fut violemment projeté sur le sol, où il demeura inanimé. Il a une fracture de la clavicule. CHANTILLY.

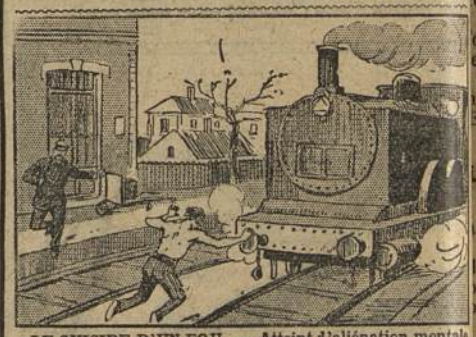

**LE SUICIDE D'UN FOU.** — Atteint d'aliénation mentale, un jeune homme pénétra dans la gare, se dévêtit à moitié et se tira dans la poitrine trois coups de revolver. Puis, la mort ne venant pas assez vite, il se jeta sur la voie au moment où passait un express qui le broya. NANTERRE.

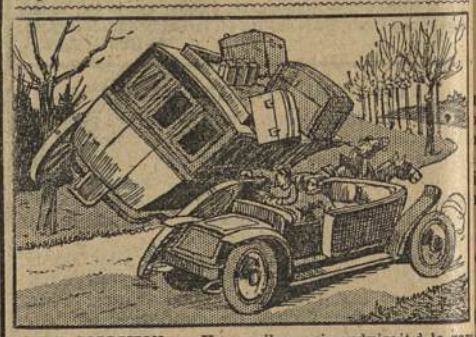

**UNE COLLISION.** — Un omnibus qui conduisait à la gare plusieurs voyageurs fut pris en écharpe par une auto lancée à vive allure. Le lourd véhicule se renversa sur l'auto. Tous les voyageurs, ainsi que le chauffeur de l'auto et son fils, furent grièvement blessés. DOURDAN.

**LA COLÈRE D'UNE FEMME.** — Indignée de voir son mari, un débardeur, dépenser tout son argent au cabaret, une femme lui brisa une bouteille sur la tête. Mais l'homme tira aussitôt son couteau. Voyant sa vie menacée, la ménagère s'arma à son tour d'un couteau de cuisine qui traînait sur la table et un véritable corps à corps s'engagea. Le débardeur, qui avait grand' peine à se tenir sur ses jambes, n'eut pas l'avantage et bientôt il roula sur le sol, atteint de trois coups de couteau à la poitrine à la gorge et à la tête. COURBEVOIE.

**DÉVORÉE PAR LES RATS.** — Depuis la mort de son mari, une femme de 58 ans vivait en recluse. Son fils étant venu lui rendre visite l'autre jour, trouva la porte close. Il prévint les gendarmes et ceux-ci enfoncèrent la porte. Ils trouvèrent la pauvre femme morte sur son lit. Des rats étaient occupés à lui dévorer le visage. CHATOU.

## Le club des maris courageux

Les maris de Schoenebeck, une jolie ville située sur l'Elbe, n'ont qu'à bien se tenir. La *Gazette de Schoenebeck* publia à leur adresse un « premier avertissement » de « plusieurs épouses négligées » les invitant à cesser leurs stations nocturnes dans les cabarets et à rentrer dans leurs familles. Voici, du reste, le texte de leur déclaration, qui n'est pas précisément une déclaration des droits de l'homme :

« S'il n'y a pas bientôt un changement, nous nous mettrons en rapports avec M. le maire. Nous recourrons en outre à la *self defence* et formerons une sorte de milice féminine. A tour de rôle, nous parcourrons, la nuit, en groupe les cabarets et, armées de grandes lanternes électriques, nous saurons éclairer ceux de MM. les époux qui seraient dans l'incapacité de retrouver le chemin du retour. »

Contrairement à ce qu'on eût pu croire, MM. les époux viennent, dans le dernier numéro de la *Gazette de Schoenelœb*, de répondre par l'annonce suivante :

« Attention ! En vue de la fondation du *Club des maris courageux*, vous êtes priés d'envoyer votre adresse à Grossolze, poste restante, sous la formule : « Il sera ton maître. » Les séances auront lieu tous les jours, de onze heures du soir à six heures du matin. Pour les membres qui rentreraient avant, un éclairage électrique a été organisé par les soins de la milice des femmes. Les célibataires sont rigoureusement exclus des séances. — Signé : Plusieurs membres de la Croix domestique ».

## La photographie interdite

Le maharajah Holkar et sa femme, sont à Nice depuis quelque temps. Ils y resteront jusqu'à l'époque du couronnement du roi d'Angleterre, auquel ils doivent assister.

Ces jours-ci, le photographe d'un journal local, au cours d'une promenade de la maharadjahne, prit un cliché ; et, le lendemain, notre confrère publiait en première page le portrait de la princesse indienne.

Cela ne fut pas du goût du maharajah. Il écrivit au directeur du journal niçois une lettre empreinte de la plus vive émotion, lui expliquait que le bouddhisme interdit à ses adeptes de faire reproduire ou même de laisser reproduire leurs traits par le dessin ou la photographie.

Et voilà pourquoi notre confrère, se conformant au désir du maharajah, lui a envoyé le cliché incriminé.

Il paraît que ce cliché sera détruit solennellement dès le retour du prince dans ses Etats.

## Un enfant qui dort depuis huit jours

Un singulier cas de sommeil s'est produit à Saulieu.

Un petit garçon de dix ans s'est endormi il y a huit jours, et depuis ce temps ne s'est pas réveillé un seul instant, même pour prendre une légère nourriture.

Chose bizarre, il répond parfois aux questions qu'on lui pose, mais toujours sans s'éveiller. Plusieurs médecins, dont quelques-uns professeurs à l'école de médecine, sont allés sur place étudier ce singulier état léthargique.

## Les maîtres d'un jour

Non de loin de Derby, en Angleterre, il y a une petite commune appelée Matlock, réputée pour ses sources d'eau chaude. Plusieurs établissements d'hydrothérapie y sont installés et de nombreux visiteurs y séjournent régulièrement tous les ans, pendant plusieurs semaines.

Inutile de dire que les visiteurs de Matlock se recrutent dans un monde aristocratique et fortuné.

Dans l'un des hôtels attenant à un établissement d'hydrothérapie, il n'y a pas moins de 400 domestiques : garçons, messagers, masseurs, valets, femmes de chambre et cuisiniers. Les hôtes de l'établissement ont décidé de donner un banquet suivi de bal. L'originalité de cette fête sera que la domesticité constituera le groupe des invités, et les riches valétudinaires, hommes et femmes, seront les domestiques de circonstance.

L'honorable M. Talbot Cheeseman, de Londres, ancien habitué de Matlock, a été élu maître d'hôtel pour la circonstance.

Tous les participants de cette fête revêtiront les habits domestiques, tandis que les vrais domestiques de la maison, qui sont en congé, arriveront le soir de la fête, vers neuf heures, en habit de soirée, pour le banquet et le bal qui doit suivre.

Les grandes dames porteront tabliers et bonnets, les messieurs porteront les costumes de la fonction qu'ils rempliront : gilet jaune, habit à boutons d'or pour les valets, tablier et blouse pour le personnel de la cuisine.

Le problème le plus compliqué a été de trouver un huissier de vestibule pour annoncer les invités : on voulait un gros homme à la voix puissante, et il ne s'en trouvait pas parmi les personnages en traitement. Il y aura des garçons d'hôtel qui se présenteront à l'arrivée des invités pour les débarrasser de leurs bagages et les faire inscrire sur le registre.

M. Cheeseman a déclaré à un rédacteur du « Daily Mail » que tous les domestiques improvisés se montreront d'autant plus empressés à l'égard de leurs invités qu'ils en attendent de bons pourboires, lesquels seront accumulés pour être versés au trésorier de l'hôpital du lieu.

Après le banquet les honorables domestiques iront laver la vaisselle, servir à boire au buffet plier les nappes et faire la couverture des lits.

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR TOUS LES CONCOURS DE L'ŒIL DE LA POLICE

1° Prennent part à nos concours tous les lecteurs et lectrices de ce journal. — 2° Aucune des solutions n'est rendue. — 3° En cas d'*ex æquo*, les noms des concurrents sont tirés au sort. — 4° Sont seuls publiés les noms sortis au sort. — 5° Il n'est tenu aucun compte des solutions qui arrivent après l'expiration du délai indiqué dans chaque concours.

*Toutes les solutions des concours de* l'Œil de la Police *doivent être adressées au nom de* M. Lecocq, *75, rue Dareau, Paris.*

*Nous prions très instamment nos lecteurs et nos lectrices de bien vouloir mettre sur l'enveloppe d'envoi, de façon très apparente, le nom ou le numéro du Concours. Cette indication est des plus importantes pour nous et pour eux.*

Nous prions instamment nos lecteurs de ne jamais mettre de timbres, ni mandats dans les lettres qu'ils adressent à M. Lecocq. Ne pouvant, à notre grand regret, répondre individuellement aux demandes que ces lettres peuvent contenir, nous déclinons donc toute responsabilité à cet égard.

Nous invitons nos lecteurs à ne jamais adresser de lettres ou solutions recommandées au nom de M. Lecocq. **Tous envois recommandés ou insuffisamment affranchis seront rigoureusement refusés.**

**NOTA.** — Les solutions des concours en plusieurs séries doivent être collées sur une même feuille de papier et adressées *ensemble*, lorsque les séries du même concours sont parues, à M. Lecocq, 75, rue Dareau, Paris.

Toute réponse partielle pour ces concours serait éliminée d'office.

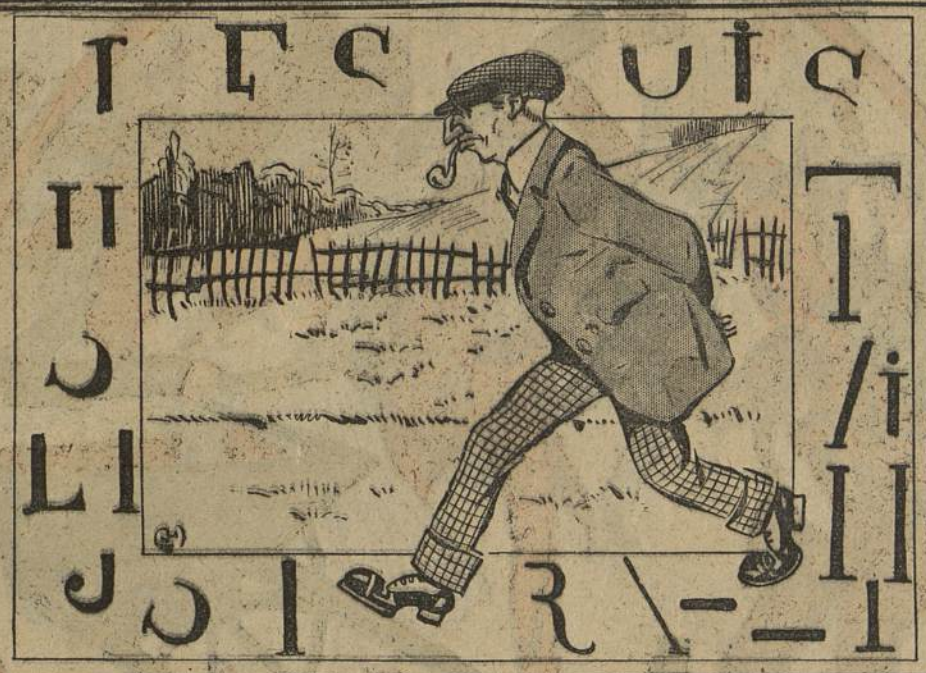

## Concours n° 32 (8 Séries)

## Les huit questions de l'avisé détective

### TROISIÈME SÉRIE

Jim Hellgrapyn, le fameux détective américain, lancé aux trousses du non moins fameux cambrioleur Jem Labryse, s'était posé à son départ de New-York huit questions.

Ces huit questions feront l'objet du présent concours et nos aimables lecteurs voudront bien y répondre en assemblant les morceaux de lettres épars autour de chaque dessin. Point ne leur sera besoin de les découper ; leur habituelle sagacité suppléera à cette besogne ; un peu d'attention sera seulement nécessaire.

3e question : Que pense-t-il ?

### LISTE DES PRIX

1er Prix : Un magnifique bracelet extensible, avec montre remontoir. — 2e Prix : Une superbe chaîne gilet ière, en or. — 3e et 4e Prix : Une charmante jardinière en cristal, monture bronze fantaisie. — 5e au 20e Prix : Un très beau buvard avec encrier. — 21e au 40e Prix : Un ravissant vide-poches façon marbre avec trois sujets en biscuit. — 41e au 60e Prix : Un joli sucrier, taille diamant. — 61e au 80e Prix : Un beau porte-feuille porte-billet. — 81e au 100e Prix : Un élégant porte-cigarettes en rafia. — 101e au 150e Prix : Une mignonne liseuse, façon ivoire.

## Les expéditions de mendiants

Sait-on d'où viennent tous ces mendiants qui encombrent les rues de Paris, poursuivent les piétons de leurs supplications lamentables et se précipitent à la portière des voitures, le jour du premier de l'an.

Ils viennent des plus lointains pays, si l'on en croit un homme bien placé pour le savoir, M. Vallet, chef de la brigade mobile.

« Ils viennent de la Bretagne et de l'Espagne par trains entiers, dit-il, et je suis précisément en train d'établir les conditions toutes spéciales dans lesquelles ils sont recrutés par de véritables entrepreneurs de la mendicité.

« Il faut croire que les bénéfices réalisés sont considérables car, étant donnés les frais de transport d'une part et l'entretien, si minime soit-il des intéressés, il doit encore rester à ceux-ci de quoi retourner dans leur pays avec un petit magot, après cependant que leur impresario a lui-même prélevé sa commission et le remboursement de ses frais.

« Il serait urgent, ajoute judicieusement M. Vallet, que des dispositions sérieuses soient prises pour empêcher ce honteux trafic de l'enfance et l'exploitation de la charité publique, au détriment des véritables pauvres qui, eux, précisément, s'abstiennent bien d'étaler leur misère les jours de fête.

## L'ingéniosité des picpockets

Dernièrement, un agent de la Sûreté arrêtait un véritable gentleman qui, pour s'emparer des sautoirs de ses voisins, se servait d'une pince minuscule cachée dans le pommeau de sa canne. Un ressort faisait agir la pince, laquelle coupait net la chaîne la plus résistante. Après quoi, c'était l'enfance de l'art d'attirer à soi sautoir et montre.

Un autre voleur « faisait » les gares... Armé d'une valise complètement creuse et, d'ailleurs, démunie de fond, il cherchait, parmi les bagages en souffrance sur les quais, une valise ayant les mêmes dimensions que la sienne. L'ayant trouvée, il s'en approchait, la couvrait avec son enveloppe et, enlevant le tout, tranquillement, s'en allait sans être inquiété.

Tout dernièrement, dans un grand magasin de la rive gauche, un inspecteur voyait une femme d'une soixantaine d'années, qui enlevait subrepticement des marchandises et les faisait disparaître dans son parapluie.

— Bon, se dit l'inspecteur, comme il pleut dehors, quand ma bonne femme sortira, elle ouvrira son parapluie et je la pincerai.

En effet, la voleuse sortit et ouvrit son parapluie... Mais — ô stupeur ! — rien n'en tomba.

Le policier se précipita, s'empara du parapluie, l'examina... et constata que cet ingénieux accessoire était doublé de pochettes qui, entr'ouvertes quand il était fermé, se resserraient quand on l'ouvrait.

## Acharnés à se marier

On a célébré, à la mairie d'Yssingeaux, un mariage comme on n'en voit pas tous les jours et qui mérite d'être signalé. C'est celui d'un couple de septuagénaires qui n'en sont pas à leur coup d'essai, puisque la mariée, âgée de soixante-quatorze ans passés, a déjà convolé trois fois en justes noces et qu'elle vient de prononcer, pour la quatrième fois, le oui d'union conjugale devant M. le maire d'Yssingeaux. Quant au marié, âgé de soixante-quinze ans, il est lui-même veuf. Les nouveaux époux, bien portants l'un et l'autre, atteignent donc le chiffre respectable de cent cinquante ans. On ne peut guère leur souhaiter qu'une longue vie et une grande lignée d'enfants.

## Les surprises de l'héritage

Nous empruntons au *Journal du Notariat* de 1910, page 392, quelques petits faits démontrant que les estimations des héritages faites, d'après la nouvelle méthode, combinée avec les nouveaux droits plutôt coquets, aboutissent à l'expropriation.

Ces faits s'appliquent tous à la commune de Wignehies (Nord).

« 1° Une maison vendue 1.050 francs en vente publique, d'un revenu matriciel de 800 francs, doit être déclarée 6.000 francs ; un héritier, cousin issu de germain, au tarif de 20 p. 100, supporte 1.200 francs de droits de succession, soit 150 francs de plus que le prix retiré de la vente :

« 2° Un lot de maisons vendu en vente publique 3.600 francs d'un revenu matriciel de 900 francs, doit être déclaré 18.000 francs ; un héritier, cousin issu de germain, au tarif de 20 p. 100, supporte 3.600 francs de droits de succession, soit exactement le prix retiré de la vente ;

« 3° Une maison vendue en vente publique de 2.500 francs, d'un revenu matriciel de 780 francs, doit être déclaré 15.600 francs ; un héritier, cousin issu de germain, au tarif de 20 p. 100, supporte 3.120 francs, soit 620 francs de plus que le prix de vente. »

**UN MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert, et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à **M. VINCENT**, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

**326 MILLIONS** DE FRANCS **à gagner**
**136.250 LOTS OFFICIELS**
*Paiement garanti par Etats, Ville de Paris, Crédit Foncier de France, etc.*
*152 TIRAGES OFFICIELS dans l'ANNÉE*

6 LOTS de UN MILLION de fr. chacun 6.000.000
30 LOTS de 500.000 fr. 15.000.000
1.140 LOTS de 400.000, 100.000 pour 146.950.000
135.072 LOTS de 75.000, 50.000 etc., pour 158.050.000

FORTUNE 3 FRANCS SÉCURITÉ et GARANTIES ABSOLUES

*Société civile décennale pour l'acquisition de Valeurs officielles à Lots.*
**Pour 3 Francs seulement** on reçoit **100 NUMÉROS** de Titres participant à
**20 PROCHAINS TIRAGES**
5, 10, 15, 22, 25 Mars, etc., etc.
*NE PAS CONFONDRE*
*Les demandes d'inscriptions ne sont reçues qu'à la* GARANTIE SOCIALE Section B
85, Rue Maubeuge, PARIS (Xe)
contre mandat ou bon-poste de 3f. Contre remboursement, 50 en plus.

*Société offrant le maximum d'avantages et de garanties avec 100 numéros de Titres à Lots pour 3 francs seulement.*
Co-Propriété garantie, Contrôle officiel et permanent des Titres. — Service gratuit des Listes de Tirages.



Abonnements à l'ŒIL DE LA POLICE :
FRANCE : 6 francs par an — ÉTRANGER : 8 francs par an
Les Abonnés reçoivent comme Prime gratuite
L'AUBERGE ROUGE DE PEYRABEILLE
(ouvrage d'une valeur de 5 francs. Joindre 0 50e pour recevoir franco à domicile.)
*Adresser les demandes : 75, rue Dareau, Paris.*

L'ŒIL DE LA POLICE — CONCOURS N° 32 — LES HUIT QUESTIONS DE L'AVISÉ DETECTIVE — BON N° 3
Conserver ce bon et nous le retourner à la date que nous indiquerons.

Nous publierons dans notre prochain numéro la fin de notre 32e Concours
**POURQUOI COURENT-ILS ?**

TUÉ AU THÉATRE. — Un accident tragique s'est déroulé à l'opéra d'Hamilton (Ontario). Un artiste exécutait une danse lorsque le sabre qu'il portait jaillit du fourreau et tomba sur la tête d'un des auditeurs des fauteuils. La lame pénétra dans le cerveau et le spectateur fut tué sur le coup.
ÉTATS-UNIS.

DRAMATIQUE ARRESTATION. — Après que l'un d'eux eut enlevé le porte-monnaie d'une vieille femme, rue Montorgueil, quatre bandits prirent la fuite. Mais ils furent rejoints par des agents en civil et en uniforme. Acculés contre un mur, un couteau au poing, ils auraient fini par blesser les agents, quand une marchande, enlevant les planches de sa charrette, les passa aux spectateurs. Assommés, ils ne tardèrent pas à être arrêtés. PARIS.

LE SERMENT SANGLANT. — A Saïgon, huit détenus annamites avaient formé le projet d'assassiner leurs gardiens. Les huit complices, après avoir fait couler chacun un peu de leur sang dans un bol, avaient goûté à tour de rôle à ce breuvage, prêtant ainsi un serment indigène de vengeance; puis, se procurant des tiges de fer, ils fabriquèrent des sortes de stylets très effilés et de petites serpes. La conjuration fut découverte à temps.
COCHINCHINE.

DON JUAN DYNAMITÉ. — Ayant constaté qu'elles étaient trahies par un individu, trois femmes de Myolenice attirèrent le séducteur dans la campagne. Les trois femmes l'accablèrent de reproches, et, comme il esquissait une piteuse défense, elles lui lancèrent une bombe de dynamite qui le réduisit en miettes. Ces trois vindicatives personnes ont été arrêtées.
AUTRICHE-HONGRIE.

UN TRAIN DANS UNE RIVIÈRE. — Près de Puebla de Gordon, une avalanche a précipité dans la rivière la locomotive et les wagons d'un train arrêté par la neige et a détruit les lignes ferrées et télégraphiques sur plusieurs kilomètres.
ESPAGNE.

ACCIDENT DE SKI. — L'équipe militaire des skieurs du fort de Giromagny était en excursion sur les planches du Mont Jean, lorsque, vers la Planche-du-Pêtre, un skieur s'élança à une course vertigineuse. Son ski rencontra des pierres, le soldat perdit l'équilibre et alla rouler dans le bas du talus. Relevé aussitôt et transporté avec ménagement dans la maison la plus proche, on constata qu'il avait la colonne vertébrale brisée.
BELFORT.

ARRESTATION DE BANDITS. — La police savait depuis longtemps que, dans un débit du faubourg Montmartre, se réunissaient des bandits pratiquant la traite des blanches. Elle se décida l'autre jour, à cerner l'établissement et le commissaire de police pénétra dans le bar en compagnie d'inspecteurs. Les bandits affolés, se ruèrent vers la porte: ils furent cueillis par les agents et conduits en colonne au commissariat. PARIS.

UN COMBAT DANS UNE CAVE. — Arrêté pour vol, un chenapan était conduit au commissariat. En cours de route il s'échappa et réussit à s'enfermer dans une cave d'une maison de la rue des Martyrs. Les agents arrachèrent les portes de la cave. Mais, ils furent reçus à coups de bouteille. Ils durent se servir des mêmes munitions et l'un d'eux finit par atteindre le bandit, qui put être ligoté. PARIS.

VICTIME DE SON DÉVOUEMENT. — Au moment où arrivait un train, un garde-barrière vit un homme traverser le passage à niveau. N'écoutant que son courage, il se précipita sur l'inconnu qu'il jeta hors des rails. Malheureusement, il fut victime de son dévouement. Pris par la machine, il fut projeté sur la voie et tout le train lui passa sur la jambe droite qui fut sectionnée à hauteur du mollet.
LILLERS.

ATTENTAT ANARCHISTE. — A Milnord, une cartouche de dynamite fut placée sur la porte d'une maison habitée par la veuve d'un houilleur et ses deux fils. L'explosion fut terrible et détruisit une partie de la maison. La veuve et ses fils purent s'enfuir, terrifiés; mais il n'eurent heureusement aucune blessure.
BELGIQUE.

EXPLOSION A BORD. — Le cuirassé *Delamare* faisait des exercices en mer quand une chaudière fit explosion.
Celle-ci fut épouvantable.
Huit marins ont été tués sur le coup; un neuvième a été blessé grièvement.
ÉTATS-UNIS.

DOUBLE EXÉCUTION. — Condamnés à mort pour avoir assassiné un de leurs camarades afin de le voler, deux journaliers nommés Muraeski et Galat ont été exécutés par la hache dans la prison d'Intersbourg. Tous deux sont morts avec courage.
ALLEMAGNE.

*Le Gerant:* A. CHATELAIN.

Corbeil. — Imp. CAÈRE.